



Bulletin Officiel

N° 4378 Lundi 17 Juin 2013

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DE LA BOURSE

RESULTAT DE L'OFFRE A PRIX FERME ET LE PLACEMENT GARANTI SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE
EURO CYCLES 2

COMMUNIQUE DE PRESSE

SYPHAX AIRLINES 3-4

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

SYPHAX AIRLINES – AGO - 5

AMEN BANK -AGO- 6

MODERN LEASING -AGO et AGE - 7-8

STIP – AGO et AGE-- 9

ATTIJARI LEASING – AGE –et AGO- 10-11

AeTECH – AGO - 12

LAND'OR – AGO - 12

INFORMATIONS POST AGO

ELBENE –AGE et AGO- 13-17

AeTECH -AGO- 18-20

PROJETS DE RESOLUTIONS

LAND'OR – AGO - 21-22

ATTIJARI LEASING - AGO - 23-24

ATTIJARI LEASING - AGE - 25

SYPHAX AIRLINES - AGO 26- 27

AUGMENTATIONS DE CAPITAL REALISEES

AMEN BANK 28

SOCIETE ELECTROSTAR 29

COURBE DES TAUX 30

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 31-32

ANNEXE I

OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE
DE LA BOURSE

DES ACTIONS LA SOCIETE HANNIBAL LEASE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2012

- SOTETEL

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2012

- LAND'OR

AVIS DE LA BOURSE**RESULTAT DE L'OFFRE A PRIX FERME ET LE PLACEMENT GARANTI
SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE EURO-CYCLES**

1-A partir du **lundi 17 juin 2013**, les 5 400 000 actions, de nominal un dinar chacune, qui composent le capital social actuel de la société EURO-CYCLES sont introduites au Marché **Principal** de la Cote de la Bourse, avec un cours de **11,200 dinars** par action. Le titre EURO-CYCLES sera négocié avec les caractéristiques suivantes:

- Code ISIN : TN0007570013
- Mnémonique : ECYCL
- Libellé : EURO-CYCLES
- Groupe de cotation : 11 (continu)

Le démarrage des négociations sur actions d'EURO-CYCLES est prévu pour le lundi 24 juin 2013.

2- La répartition par intermédiaire des 907 200 actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme est comme suit :

Intermédiaire	Nombre de souscripteurs Retenus	Quantité totale Demandée et Retenue	Quantité attribuée par catégorie			Total Attribué OPF
			Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
AFC	79	84 048	1 534	8 592	21 211	31 337
Amen Invest	1 831	1 581 000	51 889	197 178	84 174	333 241
Attijari Intermé.	96	51 060	2 091	1 019	38 795	41 905
Axis	256	217 995	6 226	16 576	85 037	107 839
BEST Invest	4	1 350	137	145		282
BIATCAPITAL	218	132 531	7 533	10 150	38 417	56 100
BNA Capitaux	328	85 963	4 452	9 774	10 368	24 594
CCF	91	23 410	3 324	2 086		5 410
CGF	894	226 384	21 606	23 654	18 855	64 115
CGI	568	74 658	13 950	7 806		21 756
Fina Corp.	104	11 098	3 963			3 963
MAC SA	395	107 390	6 279	13 733		20 012
Maxula Bourse	461	26 496	14 180	145	2 828	17 153
MCP	75	19 998	1 364	2 547		3 911
SBT	3	1 100	91	109		200
SCIF	765	40 506	11 187	3 917	754	15 858
SIFIB BH	55	23 434	1 599	553	16 836	18 988
SOFIGES	33	5 920	771	696		1 467
TSI	9	188	182			182
Tunisie Valeurs	1 255	541 417	40 252	55 678	39 125	135 055
UBCI Finance	10	14 330	256	2 042		2 298
UIB Finance	38	4 820	1 534			1 534
Total général	7 568	3 275 096	194 400	356 400	356 400	907 200

Par ailleurs, Amen Invest informe que les **712 800 actions** offertes dans le cadre du Placement Garanti ont été totalement placées auprès de **24 investisseurs** avertis.

COMMUNIQUE DE PRESSE

SYPHAX AIRLINES

SIEGE SOCIAL : Aeroport International Sfax Thyna BP 1119 -3018 Sfax -

APPEL A LA CANDIDATURE POUR DEUX POSTES D'ADMINISTRATEURS REPRESENTANTS LES NOUVEAUX ACTIONNAIRES

1. Objet

La société SYPHAX AIRLINES s'est engagée au niveau du prospectus d'introduction en bourse à réserver deux sièges au sein de son Conseil d'Administration au profit des représentants des détenteurs des actions acquises dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et du placement garantie.

A cet effet, la société SYPHAX AIRLINES informe ses actionnaires que la désignation aura lieu par voie d'élection lors de la tenue de son Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers clos le 31 Décembre 2012.

2. Conditions de participation

Les candidats éligibles à ce poste doivent remplir les conditions suivantes :

- Ne pas être déjà représenté au sein du Conseil d'Administration de SYPHAX AIRLINES, ni parmi les anciens actionnaires qui détenaient des actions avant l'introduction au marché financier ;
- Pour les candidats actionnaires, justifier d'une participation ne dépassant pas 0,5% du capital social de la société SYPHAX AIRLINES pour les personnes physiques et personnes morales et 5% pour les actionnaires institutionnels ;
- Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales
- Une expérience dans le secteur du transport aérien serait fortement souhaitée.

3. Dossier de candidature

Les dossiers de candidature doivent se présenter comme suit :

- Une demande au nom de Monsieur le Président Directeur Général de SYPHAX AIRLINES ;
- Une copie de la carte d'identité nationale pour les personnes physiques ou une copie du registre de commerce pour les personnes morales ;
- Une fiche de candidature (annexe 1)
- Un CV détaillé ;
- Une photo récente ;
- Un engagement sur l'honneur de ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales (annexe 2) ;
- Un pouvoir dûment signé par la personne morale à représenter ;
- Pour le candidat actionnaire, une attestation récente du nombre d'actions SYPHAX AIRLINES prouvant le seuil de sa participation le jour du dépôt de candidature. Cette attestation doit être délivrée par MAC-SA sis au Green Center Bloc C 2ème étage Rue du Lac Constance – Tunis.

4. Date limite de dépôt de candidatures

Les candidatures doivent être envoyées dans une enveloppe libellée au nom de Monsieur le Président Directeur Général de SYPHAX AIRLINES et portant la mention : « **Ne pas ouvrir / Appel à la candidature pour le poste d'administrateur représentant les nouveaux actionnaires** » et parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception ou par rapide poste au bureau d'ordre de SYPHAX AIRLINES sis au Rue du Lac VICTORIA, les berges du lac 1, 1053 Tunis-Tunisie au plus tard le 20 Juin 2013.

L'élection aura lieu lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 27 juin 2013 à l'hôtel l'acropole –Les Berges du Lac.

Les actionnaires déjà représentés au sein du Conseil d'Administration de la société SYPHAX AIRLINES ainsi que les actionnaires détenteurs de plus de 0,5% du capital des personnes physiques et morales et de plus de 5% pour les institutionnels s'abstiendront de voter.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

Annexe 1

FICHE DE CANDIDATURE

Nom et Prénom / Raison Sociale :
N° CIN / Registre de Commerce :
Profession / Activité :
Formation académique du candidat personne physique ou du représentant de la personne morale :
.....
Historique en tant qu'administrateur :
.....
.....

Signature

Annexe 2

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné

Nom et Prénom / Raison Sociale :

N° CIN / Registre de Commerce :

Demeurant à

Candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant les détenteurs des actions acquises dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et du placement garantie au sein du Conseil d'Administration de la société SYPHAX AIRLINES.

Déclare formellement sur l'honneur :

Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales.

Signature

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SYPHAX AIRLINES

SIEGE SOCIAL : AEROPORT INTERNATIONAL SFAX THYNA - 3018 - SFAX - TUNISIE

Messieurs les actionnaires de la société Syphax Airlines sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 27 juin 2013 à 16 heures à l'hôtel l'Acropole – Les Berges du Lac – Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2012 ;
2. Lecture des rapports Général et Spécial du Commissaire aux Comptes sur les états financiers clos le 31 décembre 2012 ;
3. Approbation s'il y a lieu des rapports et des états financiers de l'exercice 2012 ;
4. Quitus à donner aux Administrateurs ;
5. Affectation du résultat de l'exercice 2012;
6. Fixation des jetons de présences ;
7. Examen et approbation des contrats signés avec les parties liées ;
8. Examen de l'achat et de la revente des actions émises par la société SYPHAX AIRLINES en vue de réguler leurs cours sur le marché financier ;
9. Autorisation, le cas échéant, du Conseil d'Administration à acheter et à revendre les actions de la société SYPHAX AIRLINES en bourse et d'en fixer les conditions et les modalités d'exécution ;
10. Ratification de la cooptation de deux nouveaux administrateurs ;
11. Nomination de deux nouveaux administrateurs représentant les nouveaux actionnaires.

AVIS DES SOCIETES

AMEN BANK
SIEGE SOCIAL AVENUE MOHAMED V
- TUNIS -

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU VENDREDI 28 JUIN 2013

Messieurs les actionnaires d'AMEN BANK sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Vendredi 28.06.2013 à 16 heures au siège social de la Banque sis à Avenue Mohamed V, Tunis, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1-** Lecture des rapports du Conseil de Surveillance et du Directoire sur l'exercice 2012.
- 2-** Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2012.
- 3-** Approbation des rapports du Conseil de Surveillance et du Directoire, des conventions régies par les dispositions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales et des états financiers individuels de la banque pour l'exercice 2012.
- 4-** Quitus aux membres du Conseil de Surveillance et du Directoire.
- 5-** Affectation du résultat de l'exercice 2012.
- 6-** Approbation des états financiers consolidés pour l'exercice 2012.
- 7-** Fixation du montant des jetons de présence et de rémunération des comités pour l'exercice 2013.
- 8-** Nomination de membre du Conseil de Surveillance.
- 9-** Echéance du mandat d'un Commissaire Aux Comptes et Nomination d'un Commissaire Aux Comptes.
- 10-** Emission d'Emprunts Obligataires.
- 11-** Questions diverses.

LE PRESIDENT DU DIRECTOIRE

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**SOCIETE MODERN LEASING
(Groupe BANQUE DE L'HABITAT)
S.A. AU CAPITAL DE 20.000.000 DT
SIEGE SOCIAL : IMMEUBLE ASSURANCES SALIM
LOT AFH - BC5 CENTRE URBAIN NORD1082 TUNIS MAHRAJENE
R.C. B137061997**

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Modern Leasing sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 2 juillet 2013 à 10 h 30 au siège de la Banque de l'Habitat sis au 18 Avenue Mohamed V - TUNIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'activité de l'exercice 2012,
2. Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2012 et approbation des conventions mentionnées dans le rapport spécial,
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2012,
4. Quitus aux Administrateurs,
5. Nomination d'un administrateur indépendant
6. Affectation des résultats 2012,
7. Fixation du montant des Jetons de présence pour l'exercice 2012,
8. Fixation de la rémunération du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2012
9. Fixation de la rémunération du Comité des Risques pour l'exercice 2012,
10. Emission d'emprunts obligataires

**Pour le Conseil d'Administration
La Présidente du Conseil**

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

**SOCIETE MODERN LEASING
(Groupe BANQUE DE L'HABITAT)
S.A. AU CAPITAL DE 20.000.000 DT
SIEGE SOCIAL : IMMEUBLE ASSURANCES SALIM
LOT AFH -BC5 CENTRE URBAIN NORD1082 TUNIS MAHRAJENE
R.C. B137061997**

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Modern Leasing sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le Mardi 2 juillet 2013 à 10 h 00 au siège de la Banque de l'Habitat sis au 18 Avenue Mohamed V - TUNIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Mise à jour des statuts (Articles 8,9, 20, 29, 33 et 46),

**Pour le Conseil d'Administration
La Présidente du Conseil**

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES "STIP"

Siège social : Centre Urbain Nord – Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra

La société tunisienne des industries de pneumatiques « STIP » porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en **Assemblée Générale Ordinaire** qui se tiendra le **vendredi 21 Juin 2013 à 11h00** à l'Hôtel RAMADA PLAZA TUNIS - sis aux Côtes de Carthage – Zone Touristique Gammarth – Tunisie BP 625 – 2070 Tunis, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2012.
2. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2012 ainsi que le rapport spécial.
3. Approbation des dits rapports et des états financiers de l'exercice 2012.
4. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2012.
5. Quitus aux Administrateurs
6. Affectation des résultats de l'exercice 2012.
7. Ratification de la nomination d'un Administrateur.
8. Renouvellement partiel du Conseil d'Administration conformément à l'article 19 des statuts

2013 - AS - 541

SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES "STIP"

Siège social : Centre Urbain Nord – Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra

La société tunisienne des industries de pneumatiques « STIP » porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en **Assemblée Générale Extraordinaire** qui se tiendra le **vendredi 21 Juin 2013 à 12h00** à l'Hôtel RAMADA PLAZA TUNIS - sis aux Côtes de Carthage – Zone Touristique Gammarth – Tunisie BP 625 – 2070 Tunis, et ce, à l'effet de délibérer sur la continuité des activités de la société.

2013 - AS - 542

AVIS DES SOCIETES

ATTIJARI LEASING

SA au capital de 21. 250.000 DT
Rue du Lac d'Annecy 1053 les Berges du Lac- Tunis
MF : 496311 P/A/M000 RC : B125651997

Convocation à l'Assemblée Générale Extra ordinaire

Messieurs les actionnaires de la société Attijari leasing sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extra Ordinaire des actionnaires qui se tiendra le jeudi 27 Juin 2013 à 16 heures au siège de Attijari Leasing, rue du lac d'Annecy, les berges du lac- Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Mise en Conformité des Statuts avec la Loi 2009-16 du 16/03/2009 modifiant et complétant le Code des Sociétés Commerciales et la loi n° 2001-65 du 10/07/2001 relatives aux établissements de crédits et notamment les articles suivants des statuts :
8, 9, 17, 19, 21, 26, 28, 31, 33,40, 43, 44 et 46
- 2- Pouvoirs à donner

Messieurs les actionnaires sont invités à assister à cette réunion ou à se faire représenter. A cet effet, des procurations sont disponibles auprès de vos intermédiaires en bourse et doivent être remplies dans un délai de 5 jours avant la tenue de l'Assemblée pour se faire représenter.

Le Président du conseil

AVIS DES SOCIETES

ATTIJARI LEASING

SA au capital de 21. 250.000 DT
Rue du Lac d'Annecy 1053 les Berges du Lac- Tunis
MF : 496311PAM000 RC : B 125651997

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Messieurs les actionnaires de la société Attijari leasing sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra le jeudi 27 Juin 2013 à 15 heures au siège de Attijari Leasing, rue du lac d'Annecy, les berges du lac- Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'AGO sur l'activité et les états financiers relatifs à l'exercice arrêté au 31/12/2012
2. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2012;
3. Approbation des rapports du Conseil d'Administration ainsi que des états financiers relatifs à l'exercice arrêté au 31/12/2012;
4. Approbation des opérations et des conventions visées par l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ainsi que la Loi N°2001-65 relative aux établissements de crédits;
5. Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2012;
6. Affectation des résultats de l'exercice 2012 et rectification de celle de 2011;
7. Fixation des Jetons de Présence pour l'exercice 2012;
8. Fixation des rémunérations des membres du comité Permanent d'Audit Interne pour l'exercice 2013;
9. Emission d'emprunts obligataires et subordonnés;
10. Renouvellement et / ou Nomination d'Administrateurs pour la période 2013-2015;
11. Pouvoirs.

Messieurs les actionnaires sont invités à assister à cette réunion ou à se faire représenter. A cet effet, des procurations sont disponibles auprès de vos intermédiaires en bourse et doivent être remplies dans un délai de 5 jours avant la tenue de l'Assemblée pour se faire représenter.

Le Président du conseil

Advanced e-Technologies : AeTECH

Siège Social : Z.I Ariana Aéroport 29 rue des Entrepreneurs Charguia II 2035 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société Advanced e Technologies "AeTECH" sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 04 juillet 2013 à 9h à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise (IACE) – Angle avenue principale, rue du lac Tukrana – 1053 – les berges du lac Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Election et nomination de l'administrateur représentant les actionnaires minoritaires.
- Autorisation pour la régulation du cours boursier conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

2013 - AS - 553

ASSEMBLEE GENERALE

SOCIETE LAND'OR

SIEGE SOCIAL : BIR JEDID 2054 KHELIDIA

La société LAND'OR porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le Vendredi 28 Juin 2013 à 10h** à Tunis, à l'Hôtel ACROPOLE, les berges du lac - Tunis, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration, du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, contrôle et approbation des actes de gestion, approbation des comptes de la Société et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et quitus aux administrateurs.
- Affectation du résultat de l'exercice.
- Conventions réglementées.
- Renouvellement du mandat des administrateurs.
- Nomination d'un nouvel administrateur représentant des petits porteurs.
- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.
- Fixation des jetons de présence.

Les documents relatifs à ladite assemblée seront mis à la disposition des actionnaires au siège de la société à Bir Jedid 2054 Khélidia dans les délais réglementaires.

2013 - AS - 554

INFORMATIONS POST AGE

ELBENE INDUSTRIE SA

Siège sociale : Centrale Laitière à Sidi Bou Ali Sousse - 4040

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Extraordinaire en date du 11 juin 2013, la société ELBENE INDUSTRIE publie ci-dessous les résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION :

Pour mettre à jour et régulariser certaines clauses des statuts, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier les articles 3, 4,6, 16,26 et 30.

Les textes des articles modifiés seront comme suit :

ARTICLE 3 : DENOMINATION

La société prend la dénomination suivante : « **ELBENE INDUSTRIE SA** »

ARTICLE 4 : SIEGE SOCIAL

Le siège est fixé à la Centrale Laitière de SIDI BOU ALI (Gouvernorat de SOUSSE).

Le Conseil d'Administration a la faculté de créer, partout où il le juge utile, des succursales, agences et bureaux.

Le siège social est l'endroit où tous les actionnaires peuvent exercer leur droit de communication et notamment consulter et obtenir des copies des documents de la société.

ARTICLE 6 : CAPITAL SOCIAL

Le capital est fixé à quarante millions (40.000.000) de dinars.

Il est divisé en dix millions (10 000 000) actions de quatre dinars chacune, de même catégorie et entièrement libérées.

ARTICLE 16 : LIMITATION DES OBLIGATIONS PECUNIERES DE TOUT ACTIONNAIRE.

Les actionnaires ne sont responsables que jusqu'à concurrence du montant des actions qu'ils possèdent, et au-delà, tout appel de fonds est interdit ; ils ne peuvent être soumis à aucune restitution de dividendes régulièrement perçus.

ARTICLE 26 : CONVENTIONS REGLEMENTEES.

Les conventions entre la Société, ses administrateurs, son directeur général, son directeur général adjoint ou toute personne indiquée par l'article 200 du CSC sont soumises aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Tout emprunt d'un montant dépassant cinquante millions de dinars doit être soumis à l'autorisation préalable du conseil d'administration, à l'approbation de l'AG et l'audit du commissaire aux comptes »

- Suite -

ARTICLE 30 : MODES DE CONVOCATION

L'assemblée générale, tant ordinaire qu'extraordinaire, est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un paraissant en langue arabe, dans le délai de quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. En cas de nécessité, elle peut être convoquée par :

- 1) le ou les commissaires aux comptes
- 2) un mandataire nommé par le tribunal sur demande de tout intéressé en cas d'urgence ou à la demande d'un ou de plusieurs actionnaires détenant au moins trois pour cent du capital social ;
- 3) le liquidateur ;
- 4) les actionnaires détenant la majorité du capital social ou des droits de vote après offre public de vente ou d'échange ou après cession d'un bloc de contrôle.

Les assemblées générales d'actionnaires sont tenues au siège social ou en tout autre lieu du territoire tunisien.

Toute assemblée dont la convocation n'est pas conforme aux modalités ci-dessus mentionnées peut être annulée.

Toutefois, l'action en nullité n'est pas recevable lorsque tous les actionnaires y étaient présents ou représentés.

Cette résolution mise au vote, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION :

Après avoir adopté les modifications apportées aux statuts, L'Assemblée Générale Extraordinaire approuve les modifications apportées aux statuts et fixe le nouveau texte mis à jour à la date de la présente assemblée, annexé au présent procès-verbal et signé par le Président de l'Assemblée.

Cette résolution mise au vote, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au représentant légal de la société ou à son mandataire, pour accomplir toutes formalités légales notamment de dépôt et de publicité requise par la loi.

Cette résolution mise au vote, est adoptée à l'unanimité

INFORMATIONS POST AGO

ELBENE INDUSTRIE SA

Siège sociale : Centrale Laitière à Sidi Bou Ali Sousse - 4040

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 11 juin 2013, la société ELBENE INDUSTRIE (Ex Tunisie LAIT) publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapport général et spécial du Commissaire aux Comptes, approuve les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2012 dans leur intégralité.

Cette résolution mise au vote, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et le rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatifs aux conventions prévues aux articles 200 et 475 du code de sociétés commerciales, approuve ces conventions.

Cette résolution mise au vote, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide l'affectation des résultats de l'exercice 2012 comme suit :
53 933 dinars au compte « résultats reportés ».

Cette résolution mise au vote, est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus aux Administrateurs de leur gestion durant l'Exercice 2012
Cette résolution mise au vote, est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reconduire le même montant que l'exercice précédent au titre des jetons de présence soit le montant de 50 000 dinars net de retenue à la source.

Cette résolution mise au vote, est adoptée à l'unanimité

- Suite -**SIXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reconduire le même montant que l'exercice précédent au titre de rémunération des Administrateurs membres du Comité d'Audit soit le montant de 15 000 dinars net de retenue à la source.

Cette résolution mise au vote, est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION :

Conformément aux dispositions de l'article 28 des Statuts de la Société Tunisie Lait, l'Assemblée Générale Ordinaire prenant acte de l'expiration du mandat du Commissaire aux Comptes la société « CEGAUDIT », décide de renouveler son mandat de commissaire aux comptes pour les comptes individuels et consolidés des trois exercices suivants : 2013-2014-2015

Cette résolution mise au vote, est adoptée à l'unanimité

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la société ou à son mandataire pour faire les publications, dépôts et toutes autres formalités prescrites par la loi.

Cette résolution mise au vote, est adoptée à l'unanimité

1. Le bilan après affectation du résultat :

<u>A C T I F S</u>	31/12/2012	31/12/2011
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>		
<u>TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES</u>	36 155 166	35 575 330
Autres actifs non courants	1 127 523	1 699 589
<u>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</u>	37 282 690	37 274 920
<u>ACTIFS COURANTS</u>		
Stocks	12 850 836	11 956 857
Clients et comptes rattachés	16 060 613	17 434 297
Autres actifs courants	9 183 141	8 387 890
Placements et autres actifs financiers	42 000	103 500
Liquidités et équivalents de liquidités	1 665 598	3 061 123
<u>TOTAL ACTIFS COURANTS</u>	39 802 188	40 943 667
<u>TOTAL DES ACTIFS</u>	77 084 878	78 218 587

- Suite -

<u>PASSIFS</u>	31/12/2012	31/12/2011
Capital	40 000 000	40 000 000
Réserves	570 883	544 907
autres capitaux propres	480 951	568 347
résultats reportés	-19 587 588	-19 641 521
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION</u>	21 464 246	21 471 733
<u>PASSIFS</u>		
<u>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</u>	13 864 874	17 533 902
<u>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</u>	41 755 757	39 212 952
<u>TOTAL DES PASSIFS</u>	55 620 631	56 746 854
<u>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>	77 084 878	78 218 587

1. L'état d'évolution des capitaux propres :

	Capital social	Réserve pour fonds social	Réserve à régime fiscal particulier	Résultat reporté	Total
Solde au 31/12/2011 après affectation	40 000 000	544 907	568 347	-19 641 521	21 471 733
Mouvement du compte		25 976	-87 396		-61 420
Affectation résultat 2012				53 933	53 933
Solde au 31/12/2012 après affectation	40 000 000	570 883	480 951	-19 587 588	21 464 246

Informations post AGO

Advanced e-Technologies – AeTECH -

Siège Social : Z.I Ariana Aéroport 29 rue des Entrepreneurs Charguia II 2035 Tunis

Suite à la réunion de son l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 5 juin 2013, la Société Advanced e-Technologies - AeTECH -

Les résolutions adoptées,
Le Bilan après affectation du résultat comptable,
L'état d'évolution des capitaux propres.

I- LES RESOLUTIONS ADOPTEES

Première résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les modalités et les délais de sa convocation qui n'entachent en rien les intérêts des actionnaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion et du rapport général du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2012, approuve le rapport de gestion présenté par le conseil d'administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2012. Elle approuve en conséquence, tous les actes de gestion accomplis par le conseil d'administration et donne quitus entier et sans réserve aux membres du conseil pour leur gestion au titre de l'exercice 2012.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution :

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2012, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve toutes les opérations mentionnées dans ledit rapport conformément aux dispositions des articles 200, 475 et suivants du code des sociétés commerciales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution :

L'assemblée générale ordinaire, décide d'affecter la totalité du bénéfice de l'exercice 2012, qui s'élève à 109.454 DT, au poste report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux administrateurs des jetons de présence à raison de 1500 dinars nets annuels par administrateur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution :

Constatant que leur mandat vient à terme, l'assemblée générale désigne les membres du conseil d'administration dont les noms suivent pour une période de trois ans qui s'achève avec la tenue de l'assemblée générale annuelle qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2015 :

Mr Zoubeir Chaieb
Mr Mongi Chaieb
Mr Jamel Chaieb
La STB Sicar
Mme Hager Masmoudi

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution :

- Suite -

Faute de respect du formalisme explicitement énoncé par voie de presse et ce, par tous les candidats à l'élection du représentant des actionnaires minoritaires au conseil d'administration, cette élection a été reportée à une assemblée générale ultérieure dont la tenue devra intervenir au plus tard le 15 Juillet 2013

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Huitième résolution :

Constatant que le mandat du commissaire aux comptes vient à terme, l'assemblée générale désigne le cabinet B.F.C représenté par Monsieur Amine Abderrahmane tant que commissaire aux comptes pour une période de trois ans qui s'achève avec la tenue de l'assemblée générale annuelle qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Neuvième résolution :

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt et de publication requises par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

II – LE BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE (en Dinars)

	Note	31 Décembre	
		2012	2011
ACTIFS			
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs Immobilisés			
Immobilisations Incorporelles		359 261	354 090
Amortissements		(163 111)	(145 755)
	4	196 150	208 334
Immobilisations Corporelles		1531 214	1362 814
Amortissements		(1 052 616)	(936 737)
	5	478 598	426 077
Immobilisations financières		265 276	328 206
Provisions		(200 000)	(200 000)
	6	65 276	128 206
Total des actifs immobilisés		740 024	762 617
Autres actifs non courants		-	-
Total des actifs non courants		740 024	762 617
ACTIFS COURANTS			
stocks		1 363 262	1 533 742
Provisions		(390 293)	(277 105)
	7	972 969	1 256 638
Clients et comptes rattachés		4 860 922	4 178 092
Provisions		(1 296 594)	(1 253 112)
	8	3 564 328	2 924 981
Autres actifs courants		2 575 548	2 039 293
Provisions		(15 972)	(15 972)
	9	2 559 576	2 023 322
Liquidités et équivalents de liquidités	10	110 634	537 878
Total des actifs courants		7 207 507	6 742 819
TOTAL DES ACTIFS		7 947 531	7 505 436

	Note	31 Décembre	
		2012	2011
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		1 640 000	1 640 000
Réserves légales		164 000	164 000
Résultats reportés		123 108	13 654
Total des cap. propres après affectation résultat de l'ex	11	1 927 108	1 817 654
Résultat de l'exercice			
Total des capitaux propres		1 927 108	1 817 654
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts	12	570 451	459 368
Provision	13	50 000	50 000
Total des passifs non courants		620 451	509 368
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	14	743 890	726 658
Autres passifs courants	15	2 085 577	2 281 913
Concours bancaires et autres passifs financiers	16	2 570 505	2 169 843
Total des passifs courants		5 399 972	5 178 414
Total des passifs		6 020 423	5 687 782
TOTAL DES CAP. PROPRES ET DES PASSIFS		7 947 531	7 505 436

II – L'ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES (en dinars)

	Capital Social	Réserves légales	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Total
Total des capitaux propres au 31/12/2012	1 640 000	164 000	13 654	109 454	1 927 108
Affectation Résultat AGO du 05/06/2013			109 454	- 109 454	-
Total des capitaux propres au 31/12/2012 après affectation des résultats	1 640 000	164 000	123 108	-	1 927 108

PROJET DE RESOLUTIONS

SOCIETE LAND'OR SIEGE SOCIAL : BIR JEDID 2054 KHELIDIA

Projet de résolutions de la société LAND'OR à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 28 juin 2013.

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2012 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumés dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux membres du conseil d'administration quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est approuvée à.....

Deuxième résolution

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2012 s'élevant à 1.503.788,804 Dinars de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	1.503.788,804 Dinars
au compte "report à nouveau"	1.503.788,804 Dinars
qui s'élève ainsi à la somme de	-2.188.559,200 Dinars

Cette résolution est approuvée à.....

Troisième résolution

L'assemblée générale constate que les comptes consolidés à la date 31/12/2012 lui ont été présentés et que le rapport de gestion du conseil d'administration inclut le rapport sur la gestion du groupe.

Cette résolution est approuvée à.....

Quatrième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions relevant de l'art 200 du CSC, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est approuvée à.....

- Suite -

Cinquième résolution

L'assemblée générale fixe le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du conseil d'administration pour l'exercice clos au 31 décembre 2012 à la somme de six mille (6.000) Dinars bruts.

Cette résolution est approuvée à.....

Sixième résolution

L'assemblée générale, constatant que les mandats des membres du conseil d'administration sont arrivés à leur terme, décide de les renouveler pour une nouvelle période de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

Cette résolution est approuvée à.....

Septième résolution

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur en qualité de nouveau membre du conseil d'administration représentant les petits actionnaires, en adjonction aux membres actuellement en fonction, pour une durée de trois années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

Cette résolution est approuvée à.....

Huitième résolution

Le mandat de la société FMBZ - KPMG Tunisie Commissaire aux Comptes étant arrivé à expiration, l'assemblée décide de le renouveler pour une nouvelle période de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

Cette résolution est approuvée à.....

ATTIJARI LEASING

SA au capital de 21. 250.000 DT
Rue du Lac d'Annecy 1053 les Berges du Lac- Tunis
MF : 496311 P/A/M000 RC : B125651997

**Projet de Résolutions à Soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire
de Attijari Leasing à tenir le 27 juin 2013**

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2012 et le rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers relatifs à l'exercice 2012 de Attijari Leasing, approuve lesdits états financiers arrêtés au 31/12/2012 tels qu'ils lui sont présentés ainsi que le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2012.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne ainsi, quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2012.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes , établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 et suivants du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 29 de la loi de la Loi n°2001-65 relative aux établissements de crédits :

1- prend acte des opérations réalisées au cours de l'exercice 2012 dans le cadre d'opérations approuvées antérieurement par l'assemblée Générale Ordinaire, et ce, conformément à la liste d'opérations figurant au rapport spécial des commissaires aux comptes.

2- Approuve la *convention de gestion de fonds à capital risque avec ATTIJARI SICAR* en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 1 000 000 DT.

3- Approuve la *convention de partenariat avec ATTIJARI IMMOBILIERE* en vertu de laquelle, la société ATTIJARI LEASING confie à cette dernière la gestion de biens immobiliers qu'elle désire vendre dans le but du recouvrement de ses créances.

4- Approuve le *contrat de conseil avec ATTIJARI FINANCES* afin de l'assister dans la mise en place d'un plan d'affaires stratégique.

5- Approuve le contrat conseil avec *ATTIJARI INTERMEDIATION et ATTIJARI FINANCES* au titre d'une ou plusieurs émissions d'emprunt obligataire.

6- Approuve les éléments de rémunération des dirigeants tels que figurant au rapport spécial des commissaires aux comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

TROISIEME RESOLUTION :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide :

- 1- L'approbation de la correction de l'affectation des résultats de l'exercice 2011 en portant 1 million de dinars en réserves spéciales de réinvestissements et limiter le report à nouveau à 787 971DT ;
- 2- D'affecter les résultats de l'exercice 2012 et du report à nouveau créditeur comme suit:

(Montant en Dinars Tunisien)

<i>Proposition Affectation du Résultat 2012</i>	
<i>Affectation de Résultat</i>	<i>5 905 565</i>
RAN	787 971
<i>Résultat distribuable</i>	<i>6 693 536</i>
Réserves spéciales réinvestissements	<i>1 000 000</i>
Dotations à un Fonds Social	50 000
Dividende global Proposé (1,200DT / Action)	2 550 000
<i>Report à nouveau</i>	<i>3 093 536</i>

L'Assemblée générale Ordinaire décide de fixer la date de paiement des dividendes pour le 10 Juillet 2013

Cette résolution mise aux voix est adoptée

- Suite -

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire arrête le montant des jetons de présence relatifs à l'exercice 2012 à 42 mille dinars DT et donne pouvoirs au Conseil d'Administration de fixer les critères de sa répartition.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire arrête le montant de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit Interne au titre de l'exercice 2013 à 12 mille dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

SIXIEME RESOLUTION :

L'AGO autorise l'émission par Attijari Leasing d'un ou de plusieurs emprunts obligataires dans la limite de 60 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal d'un an et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions de leurs émissions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

SEPTIEME RESOLUTION :

L'AGO autorise l'émission par Attijari Leasing d'un ou de plusieurs emprunts subordonnés dans la limite de 20 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal d'un an et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions de leurs émissions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler pour un mandat de trois ans commençant en 2013 et se terminant à l'AGO statuant sur l'exercice 2015 les administrateurs suivants:

--.....

--.....

--.....

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer les administrateurs ci-après pour un mandat de trois ans commençant en 2013 et se terminant à l'AGO statuant sur l'exercice 2015:

--

--

Cette résolution mise aux voix est adoptée

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal pour accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publication.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

ATTIJARI LEASING

SA au capital de 21. 250.000 DT
Rue du Lac d'Annecy 1053 les Berges du Lac- Tunis
MF : 496311 P/A/M000 RC : B125651997

**Projet de Résolutions à Soumettre à l'Assemblée Générale Extraordinaire de
Attijari Leasing à tenir le 27 Juin 2013**

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance de l'objet des différentes modifications décide la mise en conformité des Statuts de la société Attijari Leasing avec la Loi 2009-16 du 16/03/2009 modifiant et complétant le Code des Sociétés Commerciales et notamment les articles suivants des statuts :

8, 9, 17, 19, 21, 26, 28, 31, 33,40, 43, 44 et 46

Cette résolution mise aux voix est adoptée

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal pour accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publication.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

Projet des résolutions

SYPHAX AIRLINES

SIEGE SOCIAL : Aeroport International Sfax Thyna BP 1119 -3018 Sfax -

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 27 juin 2013.

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et ceux du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport d'activité dans toutes ses parties ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2012 enregistrant un déficit net de 14 527 112,814 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Deuxième résolution

Après lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale approuve les contrats d'avance en compte courant conclus entre la société SYPHAX AIRLINES et les parties liées en l'occurrence la société TELNET HOLDING et le Président Directeur Général Monsieur Mohamed FRIKHA, ainsi que les opérations et conventions signalées dans le dit rapport conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Troisième résolution

L'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2012.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale approuve purement et simplement la proposition du Conseil d'Administration concernant l'affectation du déficit de l'exercice 2012 s'élevant à 14 527 112,814 dinars comme suit :

Amortissements différés.....	1 043 767,260
.....	
Résultats reportés à nouveau (débiteur).....	13 483 345,554

Il y a lieu de noter qu'au titre de l'exercice 2012, la société SYPHAX AIRLINES ne distribue pas de dividendes conformément à la recommandation du Conseil d'Administration tenue le 08 décembre 2012 et approuvée par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 18 décembre 2012 portant sur la renonciation des actionnaires à leurs dividendes au titre dudit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide de ne pas allouer des jetons de présence aux membres actuels du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2012.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide de procéder à l'achat et à la revente des actions émises par la société SYPHAX AIRLINES afin de réguler leurs cours sur le marché financier conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

A cet effet, l'Assemblée Générale autorise expressément le Conseil d'Administration de la société SYPHAX AIRLINES à acheter et à revendre ses propres actions en bourse, et de fixer les conditions et les modalités d'achat et de revente des actions sur le marché, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée, et ce conformément à la réglementation en vigueur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Septième résolution

L'Assemblée Générale décide de ratifier la nomination de Monsieur Lotfi ZGHAL et de la société FRIKHA et Compagnie en qualité de nouveaux administrateurs cooptés par le conseil d'administration lors de sa réunion du 30 avril 2013.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Lotfi ZGHAL et de la société FRIKHA et Compagnie expirera à l'issue l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Monsieur Lotfi ZGHAL et La société FRIKHA et Compagnie représentée par son gérant Monsieur Lotfi FRIKHA déclarent ne se trouver dans aucun cas d'incompatibilité, interdiction ou déchéance et déclare accepter leurs mandats d'administrateurs.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

- Suite -

Huitième résolution

L'Assemblée Générale nomme Met M..... en tant que nouveaux administrateurs représentant les nouveaux actionnaires, pour la durée de trois ans expirant à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'approbation des états financiers de l'exercice 2015, et ce suite à l'opération de l'introduction des titres de la société SYPHAX AIRLINES à la cote du marché alternatif de la bourse des valeurs mobilières de Tunis.

Met M..... ainsi nommé (e) s déclarent accepter leur mandat et qu'ils/elles ne sont pas frappé (e) s d'aucune incompatibilités les interdisant l'exercice de leur mandat.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Neuvième résolution

L'Assemblée confère tous pouvoirs au Président Directeur Général ou à toute personne qu'il désignera pour effectuer toutes régularisations.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

AVIS DES SOCIETES

Augmentation de capital réalisée

AMEN BANK

Siège social : Av.Mohamed V- 1002 Tunis

AMEN BANK porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que l'augmentation de son capital social de **22,220** millions de dinars, décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du **05/03/2013** en deux opérations successives, a été réalisée, le **12/06/2013**, dans les conditions suivantes :

- 1-** Augmentation de capital par incorporation des réserves d'un montant de **10** millions de dinars et l'émission de **2 000 000** actions nouvelles gratuites attribuées aux anciens actionnaires détenteurs des **20 000 000** actions composant le capital avant l'augmentation par incorporation des réserves.
- 2-** Augmentation de capital réservé en numéraire d'un montant de **12,220** millions de dinars par l'émission de **2 444 000** actions nouvelles totalement souscrites en numéraire par 'Les parties Société Financière Internationale -SFI- (IFC)' et libérées intégralement à la souscription.

Les parties Société Financière Internationale -SFI- (IFC) sont :

- l'International Finance Corporation –SFI- (IFC)
- les deux fonds d'investissement : IFC Capitalization (Equity) Fund, L.P et Africa Capitalization Fund, LTD.

Le prix d'émission par action nouvelle souscrite est de **30,830** dinars, soit **5** dinars de valeur nominale et **25,830** dinars de prime d'émission par action.

Le capital social de AMEN BANK est ainsi porté de **100** millions de dinars à **122,220** millions dinars divisés en **24 444 000** actions de nominal **5** dinars.

Suivant la troisième résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du **05/03/2013**, l'article **6** des statuts sera modifié en conséquence.

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

SOCIETE ELECTROSTAR

Siège Social : Boulevard de l'environnement, Route de
Naassen, 2013 Bir El Kasâa, Ben Arous

MAC SA -intermédiaire en bourse- informe les actionnaires de la Société ELECROSTAR et le public que l'augmentation en numéraire du capital social de la société de **3 500 000 dinars**, décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 03 Décembre 2012 et ouverte à la souscription le 19 Avril 2013, conformément au prospectus d'émission visé par le CMF en date du 03 Avril 2013 sous le n°13-819, a été réalisée par **l'émission de 700 000 actions nouvelles** de nominal 5 dinars chacune, totalement souscrites en numéraire **au prix de 15 dinars l'action**, et libérées totalement à la souscription.

Le capital social est ainsi porté à **12 250 000 dinars divisé en 2 450 000 actions nominatives** de nominal 5 dinars chacune et l'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 17 JUIN 2013
--

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,755%		
TN0008002727	BTC 52 SEMAINES 18/06/2013		4,755%	
TN0008002743	BTC 52 SEMAINES 16/07/2013		4,748%	
TN0008002784	BTC 52 SEMAINES 24/09/2013		4,731%	
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,727%	1 003,927
TN0008002792	BTC 52 SEMAINES 22/10/2013		4,724%	
TN0008002800	BTC 52 SEMAINES 26/11/2013		4,715%	
TN0008002826	BTC 52 SEMAINES 28/01/2014		4,700%	
TN0008002834	BTC 52 SEMAINES 25/03/2014		4,686%	
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,681%	1 022,049
TN0008002859	BTC 52 SEMAINES 20/05/2014	4,672%		
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,712%	1 035,670
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,882%	1 032,427
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,075%	998,118
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,195%	1 000,986
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,364%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"	5,413%		994,470
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,625%	1 039,659
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,084%		973,622
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,098%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,121%	970,272
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"	6,203%		960,799
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,294%	1 039,886
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,304%		951,678

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	143,490	145,428	145,465		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	12,612	12,801	12,804		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,296	1,316	1,317		
35,569								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	35,081	35,646	35,656		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	47,709	48,504	48,516		
48,489								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	165,014	160,626	161,969		
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,242	562,905	564,564		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128,896	122,456	123,767		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	123,727	123,331	123,829		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,624	116,988	117,211		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,323	112,435	112,894		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	87,981	86,354	87,076		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	140,483	135,345	135,417		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	102,674	99,779	100,303		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	105,730	107,735	107,862		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 313,441	1 328,891	1 334,709		
17	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 306,497	2 278,194	2 281,426		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	107,249	106,258	105,481		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	103,406	101,495	102,227		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	120,766	121,254	122,218		
21	FCP FINA 60	FINA CORP	28/03/08	1 190,742	1 194,133	1 194,072		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	127,271	124,952	126,497		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,247	15,519	15,624		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 923,437	5 983,981	5 984,232		
25	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 000,000	5 064,556	5 073,036		
26	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,223	2,198	2,192		
27	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,901	1,895	1,893		
28	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,201	1,133	1,124		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
29	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	07/05/13	3,201	107,250	105,820	105,852
30	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	15/04/13	3,487	104,162	102,214	102,241
31	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	02/04/13	3,398	105,267	103,494	103,523
32	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	27/05/13	3,896	102,466	100,426	100,437
33	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	27/05/13	3,715	103,164	101,263	101,294
34	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	28/05/13	3,393	106,613	104,867	104,893
35	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	31/05/13	3,814	103,696	101,759	101,792
36	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	02/05/13	3,874	103,579	101,408	101,438
37	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	02/05/13	3,800	104,035	101,985	102,018
38	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/13	3,501	105,393	103,514	103,549
39	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/13	3,395	101,616	99,850	99,879
40	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	18/03/13	3,765	103,937	101,975	102,009
41	FINA O SICAV	FINA CORP	11/02/08	30/05/13	3,316	103,745	102,032	102,059
42	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	30/04/13	3,383	106,429	104,681	104,711
43	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	18/04/13	3,590	105,458	103,506	103,535
44	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/13	2,823	102,929	101,497	101,521
45	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/13	3,320	102,350	100,568	100,596
46	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/13	3,435	104,217	102,540	102,561
47	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/13	3,878	102,401	100,320	100,353
48	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	31/05/13	3,517	103,370	101,503	101,533
49	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/13	3,124	104,285	102,585	102,611
50	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/13	3,866	102,367	100,322	100,353
51	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	24/04/13	3,746	103,800	101,644	101,673
52	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/13	3,135	104,521	102,856	102,882
53	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	24/05/13	3,283	101,942	100,251	100,280

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	30/04/13	0,314	10,458	10,305	10,308
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	21/05/13	3,945	103,310	100,969	100,998
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	3,570	103,455	101,516	101,540
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	3,655	101,079	99,179	99,250
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	07/05/13	0,702	70,832	67,550	67,957
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	2,216	150,572	149,056	149,827
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	18,410	1493,097	1483,552	1490,639
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	02/05/13	2,394	111,725	108,481	108,639
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	02/05/13	1,693	110,651	107,433	107,702
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	31/05/13	0,349	87,724	85,931	86,228
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	18/03/13	0,386	16,757	16,641	16,628
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/13	3,907	269,423	273,332	273,202
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/13	0,870	39,445	36,870	37,131
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/13	16,587	2 463,959	2 377,742	2 387,995
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	16/05/13	1,476	78,374	76,375	76,608
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	14/05/13	1,136	58,043	56,522	56,753
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	24/05/13	0,958	99,438	100,778	101,042
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	24/05/13	1,219	111,271	111,591	111,965
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	99,761	101,241	101,767
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	30/04/13	0,226	11,554	11,322	11,341
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	30/04/13	0,138	12,456	12,128	12,171
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	15,426	14,863	14,966
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	30/04/13	0,266	15,221	14,530	14,600
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	27/05/13	0,268	12,161	11,776	11,849
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,086	10,731	10,684	10,714
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,140	10,515	10,462	10,448
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,199	10,686	10,559	10,563
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,346	123,670	124,874	125,575
82	BNAC CONFiance FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,196	125,225	126,090	126,538
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	24/05/13	0,110	10,509	10,264	10,344
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/13	0,923	111,016	105,882	106,552
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	31/05/13	0,205	19,855	20,305	20,373
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	86,962	82,281	82,488
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	88,458	83,946	84,207
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	24/05/13	1,545	96,633	96,885	96,951
89	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,431	97,612	97,247
90	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	97,381	100,836	99,538
91	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,659	98,870	98,817
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
92	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	24/04/13	2,328	98,265	96,642	96,142
93	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	24/04/13	0,251	110,268	105,092	104,236
94	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	02/05/13	2,992	136,191	129,526	128,606
95	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	24/05/13	0,064	10,883	10,499	10,684
96	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	0,934	117,185	114,855	116,666
97	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	2,167	116,684	115,295	116,411
98	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	1,277	103,916	103,005	103,395
99	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	100,734	99,172	99,986
100	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	1,155	180,586	183,968	185,122
101	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	2,274	161,095	162,211	162,834
102	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	3,826	142,686	140,996	141,453
103	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 973,706	10 015,012	10 065,299
104	MAC EPARGNE ACTIONS FCP *	MAC SA	20/07/09	-	-	20,319	19,999	20,131
105	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	139,386	133,104	133,082
106	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 551,185	1 516,907	1 536,577
107	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	112,651	110,429	111,016
108	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	91,583	87,605	87,520
109	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	05/06/13	0,245	115,510	114,868	115,028
110	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	9 259,595	9 005,989	9 118,572
111	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	-	-	-	9,551	9,801
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
112	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	-	-	-	9,261	9,474

* VL ajustée suite à la modification de la valeur d'origine de 100D à 10D

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2012 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2013.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ « HANNIBAL LEASE »

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme (OPF), de Placement Garanti et d'Admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société « Hannibal Lease ».

Dans le cadre de la note d'opération, la société « Hannibal Lease » a pris les engagements suivants :

- Réserver au moins un (01) siège au Conseil d'Administration au profit de(s) représentant(s) des détenteurs des actions acquises dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme. Ce(s) représentant(s) sera (ont) désigné(s) par les détenteurs d'actions « Hannibal Lease » acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter, et proposé(s) à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue des comptes en valeurs mobilières ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne ;
- Mettre en place un manuel des procédures ;
- Tenir une communication financière, au moins une fois par an.

Aussi, les actionnaires actuels de la Société « Hannibal Lease » se sont engagés après l'introduction de la Société en Bourse à obtenir, lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société, les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Par ailleurs, les actionnaires de référence de la société « Hannibal Lease »^(*), détenant actuellement 57,69% du capital de la société, se sont engagés :

- ✓ à ne pas céder plus de 5% de leurs participations respectives au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction ;
- ✓ à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société mettant en péril l'avenir de celle-ci et nuisant aux intérêts des actionnaires.

(*) Investment Trust Tunisia SA, Financière Tunisienne SA, Mr. Hédi Djilani et Mr. Mohamed-Hechmi Djilani.

En outre, et en vertu des termes de la note d'opération, les souscripteurs au placement garanti, s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de la première cotation en Bourse.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE « HANNIBAL LEASE » AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :

La Bourse a donné, en date du 14 mars 2013, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société « Hannibal Lease » au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'admission définitive des 5 740 000 actions de nominal cinq (5) dinars chacune, composées de 4 000 000 actions anciennes et de 1 740 000 actions nouvelles à émettre, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- La présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil de Marché Financier ;
- La justification de la diffusion dans le public des 30,3% du capital auprès d'au moins 200 actionnaires au plus tard le jour d'introduction ;
- La justification de l'existence d'un manuel de procédures.

Par ailleurs, le Conseil de la Bourse a également pris acte de l'engagement de la mise en place d'un contrat de liquidité et d'un contrat de régulation.

Au cas où la présente opération aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions de la société « Hannibal Lease » se fera au marché principal de la cote de la Bourse au cours de 9,500 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Décision ayant autorisé l'opération :

Sur proposition du Conseil d'Administration du 05 mars 2013, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Hannibal Lease, réunie le 17 avril 2013, a approuvé la décision d'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au marché principal de la cote de la Bourse.

Autorisation d'augmentation du capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Hannibal Lease, réunie le 17 avril 2013, a décidé dans sa 2^{ème} résolution d'augmenter le capital social d'un montant de 8 700 000 dinars pour le porter de 20 000 000 dinars à 28 700 000 dinars et ce, par l'émission de 1 740 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire au prix de 9,500 dinars l'action soit 5 dinars de nominal et 4,500 dinars de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également fixé la date de jouissance des actions nouvelles au 01/01/2013.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 17/04/2013 a donné tous les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour constater la réalisation définitive de ladite augmentation.

Droit Préférentiel de Souscription

L'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue le 17/04/2013, a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation de capital projetée à des nouveaux souscripteurs. En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs Droits Préférentiels de Souscription à ladite augmentation de capital au profit de nouveaux souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces Droits Préférentiels de Souscription pour la totalité de l'augmentation de capital.

Actions offertes au public :

L'introduction de la société « Hannibal Lease » au marché principal de la cote de la Bourse s'effectuera par la mise sur le marché, dans le cadre d'une augmentation de capital par voie de souscription publique, de 1 740 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de cinq (5) dinars chacune, représentant 30,31% du capital après la réalisation de ladite augmentation.

L'émission se fera par le moyen de :

- Une Offre à Prix Ferme de 1 070 500 actions représentant 61,52% du total des actions à émettre en numéraire, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ;
- Un Placement Garanti (conformément aux dispositions de l'article 56 nouveau du Règlement Général de la Bourse) auprès d'investisseurs étrangers et/ou locaux avertis^(*) agissant pour compte propre de 669 500 actions représentant 38,48% du total des actions à émettre en numéraire, centralisé auprès de MAC SA, intermédiaire en Bourse.

Le Placement Garanti sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les souscripteurs à ce placement s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de la première cotation en Bourse.

1- Présentation de la société

Dénomination sociale : Hannibal Lease S.A.

Siège social : Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki – Les Berges du Lac – 1053 Tunis.

Forme juridique : Société Anonyme.

(*)Sont considérés investisseurs avertis lorsqu'ils agissent pour compte propre :

- Les institutions financières internationales et régionales,
- la caisse de dépôts et de consignations,
- les établissements de crédit,
- les sociétés d'investissement,
- les organismes de placement collectif en valeurs mobilières,
- les compagnies d'assurance et de réassurance,
- les sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières,
- Toute société qui remplit au moins deux des trois conditions suivantes :
 - ✓ effectif moyen annuel supérieur à 200 personnes,
 - ✓ total du bilan supérieur à 20 millions de dinars,
 - ✓ chiffre d'affaires ou recettes nettes supérieurs à 40 millions de dinars.

Législation particulière applicable : La société est régie par la loi n°2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 02 Mai 2006. Elle est également régie par les dispositions de la loi n°94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing et de la loi n°94-90 du 26 Juillet 1994 portant dispositions fiscales du leasing.

Date de constitution : 11/07/2001

Capital social : 20 000 000 dinars divisé en 4 000 000 actions de valeur nominale 5 dinars entièrement libérées.

Objet social : La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, agricole, commercial et de service. Elle peut également effectuer toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

2- Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme sera ouverte au public du **21 Mai 2013 au 05 Juin 2013 inclus**.

La réception des demandes de souscription dans le cadre du Placement Garanti se fera à partir du **21 Mai 2013**, étant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Garanti pourrait être clos par anticipation, sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **05 Juin 2013 inclus**.

3- Date de jouissance des actions

Les actions nouvelles, émises dans le cadre de cette Offre, porteront jouissance à partir du **01/01/2013**.

4- Modalités de paiement du prix

Pour la présente Offre, le prix de l'action de la société « Hannibal Lease», tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à 9,500 dinars, aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Garanti.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société « Hannibal Lease» dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Le règlement des demandes de souscription par les investisseurs étrangers et/ou locaux avertis^(*) agissant pour compte propre désirant souscrire à des actions Hannibal Lease dans le cadre du Placement Garanti s'effectue auprès de MAC SA au comptant au moment du dépôt de la demande de souscription.

(*)Sont considérés investisseurs avertis lorsqu'ils agissent pour compte propre :

- Les institutions financières internationales et régionales,
- la caisse de dépôts et de consignations,
- les établissements de crédit,
- les sociétés d'investissement,
- les organismes de placement collectif en valeurs mobilières,
- les compagnies d'assurance et de réassurance,
- les sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières,
- Toute société qui remplit au moins deux des trois conditions suivantes :
 - ✓ effectif moyen annuel supérieur à 200 personnes,
 - ✓ total du bilan supérieur à 20 millions de dinars,
 - ✓ chiffre d'affaires ou recettes nettes supérieurs à 40 millions de dinars.

5- Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société « Hannibal Lease » exprimées dans le cadre de la présente Offre à Prix Ferme.

L'intermédiaire en Bourse MAC SA est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions « Hannibal Lease » exprimées dans le cadre du Placement Garanti.

Le jour de dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital est versé dans le compte indisponible n° 08 003 000 513 200 941 655 ouvert auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie, agence centrale, conformément à l'état de dénouement espèces de la STICODEVAM.

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

L'offre porte sur 1 740 000 actions, soit 30,31% du capital social après réalisation de l'augmentation du capital telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17/04/2013.

Le placement des titres auprès du public se fera selon la procédure d'Offre à Prix Ferme et d'un Placement Garanti.

6-1- Offre à Prix Ferme :

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 1 070 500 actions « Hannibal Lease » à émettre en numéraire seront offertes et réparties en trois (3) catégories :

Catégorie A :

9,86% des actions offertes, soit 105 500 actions seront réservées au personnel de la société « Hannibal Lease », sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 28 700 actions, soit 0,5% du capital social après augmentation.

Etant précisé que les souscripteurs à cette catégorie ne doivent pas souscrire dans les autres catégories. La souscription à cette catégorie sera centralisée chez l'intermédiaire en Bourse MAC SA.

Catégorie B :

22,61% des actions offertes, soit 242 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers, sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 2 000 actions.

Etant précisé que les institutionnels qui auront à souscrire à cette catégorie ne peuvent pas souscrire au Placement Garanti et inversement.

Catégorie C :

67,54% des actions offertes, soit 723 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers, sollicitant au minimum 2 001 actions et au maximum 28 700 actions, soit 0,5% du capital social après augmentation, pour les non institutionnels et 287 000 actions, soit 5% du capital social après augmentation, pour les institutionnels.

Etant précisé que les institutionnels qui auront à souscrire à cette catégorie ne peuvent pas souscrire au Placement Garanti et inversement.

Les OPCVM souscripteurs parmi les catégories B ou C doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que définis au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale,
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal,
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce,
- Pour les OPCVM: la dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire,
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à cinquante (50) actions ni supérieur à 0,5% du capital social après augmentation, soit 28 700 actions pour les non institutionnels et 5% du capital social soit 287 000 actions pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les demandes de souscription pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de souscription. Tout non respect de cette condition entraîne la nullité de la demande de souscription.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande de souscription qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé.
- Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription, toutes catégories confondues, déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse.

En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps, sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des demandes de souscriptions émanant de leurs clients.

L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

Mode de répartition des titres et modalités de satisfaction des demandes de souscription

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 1 070 500 actions « Hannibal Lease » à émettre en numéraire seront offertes et réparties en trois (3) catégories :

Catégorie	Montant en DT	Nombre d'actions	Répartition en % de l'OPF	Répartition en % du capital de la société après augmentation
Catégorie A: Personnel de la société Hannibal Lease sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 28 700 actions.	1 002 250	105 500	9,86%	1,84%
Catégorie B: Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 2 000 actions.	2 299 000	242 000	22,61%	4,22%
Catégorie C: Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 2 001 actions et au maximum 28 700 actions pour les non institutionnels et 287 000 actions pour les institutionnels.	6 868 500	723 000	67,54%	12,60%
Total	10 169 750	1 070 500	100,00%	18,65%

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

Pour la catégorie B: les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

Pour la catégorie C: les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque institutionnel ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie B puis à la catégorie C puis à la catégorie A.

Transmission des demandes et centralisation :

Les intermédiaires en Bourse établissent par catégorie les états des demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT les états des demandes de souscription selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Pour la catégorie A, la liste des demandes de souscription sera transmise par MAC SA, intermédiaire en Bourse, à la BVMT et ce, dans les mêmes conditions précitées.

Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT, de MAC SA, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

6-2- Placement Garanti

Dans le cadre du placement garanti, 669 500 actions « Hannibal Lease » à émettre en numéraire seront offertes à des investisseurs étrangers et/ou locaux avertis^(*) agissant pour compte propre.

Catégories	Nombre d'actions	Montant en DT	Répartition en % du capital de la société après augmentation
Investisseurs étrangers et/ou locaux avertis agissant pour compte propre	669 500	6 360 250	11,66%
Total	669 500	6 360 250	11,66%

Les demandes de souscriptions doivent être nominatives et données par écrit à MAC SA, intermédiaire en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du donneur d'ordre (l'adresse, la nationalité, le numéro du registre de commerce) ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d'investisseurs avertis conformément à ce qui a été fixé au niveau de la présente note d'opération.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur à 5% du capital social après augmentation du capital, soit 287 000 actions pour les institutionnels, ni supérieur à 0,5% du capital social après augmentation du capital, soit 28 700 actions pour les non institutionnels.

Les souscripteurs dans le cadre du Placement Garanti n'auront pas le droit de souscrire dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et inversement.

(*)Sont considérés investisseurs avertis lorsqu'ils agissent pour compte propre :

- Les institutions financières internationales et régionales,
- la caisse de dépôts et de consignations,
- les établissements de crédit,
- les sociétés d'investissement,
- les organismes de placement collectif en valeurs mobilières,
- les compagnies d'assurance et de réassurance,
- les sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières,
- Toute société qui remplit au moins deux des trois conditions suivantes :
 - ✓ effectif moyen annuel supérieur à 200 personnes,
 - ✓ total du bilan supérieur à 20 millions de dinars,
 - ✓ chiffre d'affaires ou recettes nettes supérieurs à 40 millions de dinars.

Transmission des demandes:

A l'issue de l'opération de Placement, MAC SA, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière. Ce résultat fera l'objet d'un avis publié aux Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF, le jour de la déclaration du résultat de l'Offre.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société MAC SA, intermédiaire en Bourse, et comporter son cachet.

Soumission et vérification des demandes :

L'état récapitulatif relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence de souscription dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès verbal à cet effet.

7- Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti, le résultat de l'Offre au public fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre, et en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire, le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription seront frappées.

8- Règlement des espèces et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités souscrites retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation interbancaire de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du 18/04/2013 aux actions anciennes de la société Hannibal Lease, le code ISIN : TN0007310139.

La société Hannibal Lease s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par la STICODEVAM dès la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire.

Ainsi, les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires est tenu par l'intermédiaire en Bourse MAC SA.

9- Cotation des titres

La date de démarrage de la cotation des titres, sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, fera l'objet d'un avis qui sera publié sur le bulletin officiel de la BVMT.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'à compter de la date de réalisation de l'augmentation du capital conformément à la loi. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis sur le bulletin officiel de la BVMT.

10- Avantage fiscal

Il est à signaler que l'article 1er de la loi n° 2010-29 du 07 juin 2010, relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions à la Bourse, stipule que " *Le taux de l'impôt sur les sociétés prévu par le premier et quatrième alinéa du paragraphe I de l'article 49 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés, est réduit à 20% pour les sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis à condition que le taux d'ouverture du capital au public soit au moins égal à 30%, et ce, pendant cinq ans à compter de l'année de l'admission. Cette réduction est accordée aux sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis au cours de la période allant du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2014*".

Par conséquent, la société « Hannibal Lease » pourrait en bénéficier et donc, la charge d'impôt sur les sociétés constatée dans les projections 2012-2016 serait révisé à la baisse ce qui augmenterait le résultat net de la société.

11- Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction, est établi entre MAC SA, Intermédiaire en Bourse et deux actionnaires actuels de la société « Hannibal Lease » à savoir Mr. Mohamed Hechmi Djilani et la société Investment Trust Tunisia SA, portant sur 9,92% du produit de l'Offre à Prix Ferme soit un montant de 650 000 dinars et 37 795 actions.

12- Régulation du cours boursier

Les actionnaires de la société « Hannibal Lease » se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à la société MAC SA, intermédiaire en Bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n°13- 0827 du 30 Avril 2013, du document de référence « HL 2012 » enregistré auprès du CMF en date du 16 Août 2012 sous le n°12-006 ainsi que de son actualisation enregistrée par le CMF en date du 05 Avril 2013 sous le n°12-006-A002 et des états financiers de Hannibal Lease relatifs à l'exercice 2012.

La note d'opération, le document de référence « HL 2012 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, sise à Green Center, Bloc C, 2^{ème} étage, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

Les états financiers de Hannibal Lease arrêtés au 31 Décembre 2012 seront publiés au bulletin officiel du CMF.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

LA SOCIETE TUNISIENNE D'ENTREPRISES DE TELECOMMUNICATIONS -SO.T.E.TEL-

SIEGE : Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-

La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications - SO.T.E.TEL- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le **28 juin 2013**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, CAF – M. Abderrahmen FENDRI.

BILAN

arrêté au (exprimé en dinar tunisien)

	NOTES	31/12/2012	31/12/2011
ACTIFS NON COURANTS			
ACTIFS IMMOBILISES		10 351 828	10 413 101
Immobilisations incorporelles		1 025 826	985 577
Moins : amortissements		-863 136	-701 847
Moins : provisions		-90 000	-90 000
		72 690	193 730
Immobilisations corporelles	A-1	25 370 036	26 411 305
Moins : amortissements		-15 665 844	-16 766 880
		9 704 192	9 644 425
Immobilisations financières	A-2	1 261 470	1 261 470
Moins : provisions		-686 524	-686 524
		574 946	574 946
Autres actifs non courants	A-3	248 809	26 548
Moins : provisions		-58 649	-20 755
		190 160	5 793
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		10 541 988	10 418 894
ACTIFS COURANTS			
Stocks		3 446 157	5 740 779
Moins : provisions		-557 611	-2 393 183
	A-4	2 888 546	3 347 596
Fournisseurs débiteurs		505 486	659 154
Moins : provisions		-345 326	-345 326
	A-5	160 160	313 828
Clients & comptes rattachés		31 539 915	30 583 449
Moins : provisions		-3 827 512	-4 673 548
	A-6	27 712 403	25 909 901
Autres actifs courants		7 490 957	6 825 858
Moins : provisions		-432 517	-432 517
	A-7	7 058 440	6 393 341
Placements et autres actifs financiers		329 574	171 193
Moins : provisions		-142 321	-142 321
	A-8	187 253	28 872
Liquidité et équivalent de liquidité	A-9	2 475 294	4 298 098
Total des actifs courants		40 482 096	40 291 636
Total des actifs		51 024 084	50 710 530

BILAN

arrêté au (exprimé en dinar tunisien)

	NOTES	31/12/2012	31/12/2011
CAPITAUX PROPRES	P-1		
Capital social	P-1-1	23 184 000	23 184 000
Réserves légales		1 923 738	1 871 369
Réserves pour fonds social		563 243	757 763
Réserves pour fonds de régulation		500 000	500 000
Avoirs des actionnaires		-187 237	-80 881
Autres capitaux propres (prime d'émission)		1 054 674	1 054 674
Résultats reportés	P-1-2	67 636	543 595
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTA		27 106 054	27 830 520
Résultat de l'exercice	P-2	906 943	503 768
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		28 012 997	28 334 288
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
Provisions pour risques	P-3	595 844	628 871
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		595 844	628 871
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	P-4	12 263 356	12 705 486
Clients créditeurs	P-5	611 878	657 849
Autres passifs courants	P-6	8 214 945	8 257 198
Concours Bancaires		1 325 064	126 838
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		22 415 243	21 747 371
TOTAL DES PASSIFS		23 011 087	22 376 242
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		51 024 084	50 710 530
Engagements hors bilan : 5 557 375 DT (note P-7)			

ETAT DE RESULTAT

Pour l'exercice clos le (exprimé en dinar tunisien)

	NOTES	31/12/2012	31/12/2011
PRODUITS D'EXPLOITATION	R-1		
Ventes, travaux & services		38 266 846	32 480 049
Autres produits d'exploitation		121 501	106 536
Total des produits d'exploitation		38 388 347	32 586 585
CHARGES D'EXPLOITATION	R-2		
Achats consommés	R-2-1	23 607 871	18 397 324
Services extérieurs	R-2-2	1 978 585	1 583 061
Charges de personnel	R-2-3	12 397 696	11 129 570
Autres charges	R-2-4	1 967 728	568 548
Dotations aux amortissements et aux provis	R-2-5	- 1 411 741	1 683 604
Total des charges d'exploitation		38 540 139	33 362 107
Résultat d'exploitation	R-3	- 151 792	- 775 522
Charges financières	R-3-1	356 309	248 766
Produits des placements	R-3-2	67 830	107 035
Autres gains ordinaires	R-3-3	1 389 020	1 457 567
Résultat des activités ordinaires avant impôt		948 749	540 314
Impôt sur les sociétés	R-4	41 806	36 546
Résultat des activités ordinaires après impôt		906 943	503 768
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		906 943	503 768

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
Pour l'exercice clos le (exprimé en dinar tunisien)

DESIGNATIONS	31/12/2012	31/12/2011
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
Encaissements	43 160 943	42 342 651
Clients	41 732 401	39 337 608
Produits divers ordinaires	1 428 542	3 005 043
Décaissements	43 161 943	38 862 740
Fournisseurs	27 310 206	23 877 591
Personnel	9 770 114	8 850 935
Etats et collectivités publiques	5 097 260	4 649 935
Autres décaissements	984 363	1 484 279
Flux de trésorerie provenant de / affectés à l'exploitation	-1 000	3 479 911
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIV. D'INVESTISSEMENT		
Encaissements	717 736	666 068
Cessions d'Immobilisations	717 736	666 068
Décaissements	1 227 506	510 962
Acquisition immobilisations incorporelles	40 190	31 531
Acquisition immobilisations corporelles	1 187 316	479 431
Flux de très. provenant de/affectés aux activités d'invest.	-509 770	155 106
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIV. DE FINANCEMENT		
Encaissements	65 725	67 123
Produits financiers / CC. Bancaires	22 415	27 715
Régies d'avances et d'accréditifs	43 310	39 408
Décaissements	2 575 985	2 447 453
Dividendes et Jetons de présence	623 501	599 338
Régies d'avances et d'accréditifs	39 185	43 322
Charges Financières	75 594	74 416
Remboursement Emprunts	1 643 286	1 703 224
Subventions accordées par le Fonds Social	194 419	27 153
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	-2 510 260	-2 380 330
Variation de la trésorerie	-3 021 030	1 254 687
Trésorerie au début de l'exercice	4 171 260	2 916 573
Trésorerie à la clôture de l'exercice	1 150 230	4 171 260

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION
arrêté au 31/12/2011 (exprimé en dinar tunisien)

PRODUITS	31/12/2012	31/12/2011	CHARGES	31/12/2012	31/12/2011	SOLDES	31/12/2012	31/12/2011
Ventes travaux & services	38 266 846	32 480 049	Coût d'achat des marchandises vendues	23 607 871	18 397 324	Marge commerciale	14 658 975	14 082 725
Marge commerciale	14 658 975	14 082 725	Autres charges externes	1 978 585	1 583 061	Valeur ajoutée brute	12 680 390	12 499 664
Valeur ajoutée brute	12 680 390	12 499 664	Impôts et taxes	505 852	487 868			
			Charges de personnel	12 397 696	11 129 570	Excédent brut d'exploitation	-223 158	882 226
Excédent brut d'exploitation	-223 158	882 226	Autres charges ordinaires	1 461 875	80 680			
Autres produits ordinaires	121 501	106 536	Charges financières	356 309	248 766			
Produits financiers	67 830	107 035	Dotations aux amort. et aux provisions	-1 411 741	1 683 604			
Gains ordinaires	1 389 020	1 457 567	Impôt sur le résultat ordinaire	41 806	36 546			
Totaux	1 355 193	2 553 364	Totaux	448 249	2 049 596	Résultat des activités ordinaires	906 943	503 768

TABLEAU D'AMORTISSEMENT AU 31/12/2012

(EXPRIME EN DINAR TUNSIEN)

Désignation	Terrains	Construct..	Mat. Ch & Outil.	Mat. De Trans.	M.M.B.	Mat. Inf.	A.A.I.	Fonds de Comm.	Logic.	Log. Oracle	Log. en cours.	Mat inf. en cours	Const. en cours	Totaux
V. BRUTE DES IMMO. AU 01-01-12	1 700 207	7 583 495	9 735 182	4 782 356	850 182	1 327 748	376 304	90 000	338 868	543 047	13 661	54 190	1 642	27 396 882
IMMO. ACQUISES EN 2012		68 024	500 870	483 625	4 059	130 739			8 375	31 875				1 227 567
RECLASSEMENT										13 661	-13 661			0
CESSIONS EN 2012			-1 270 493	-728 622	-1 940	-227 532								-2 228 587
V. BRUTE DES IMMOB. AU 31-12-12	1 700 207	7 651 519	8 965 559	4 537 359	852 301	1 230 955	376 304	90 000	347 243	588 583	0	54 190	1 642	26 395 862
AMORTISSEMENTS AU 01/01/2012		2 048 981	8 645 016	3 889 944	766 635	1 064 217	352 087	90 000	285 034	416 813	0	0	0	17 558 727
DOTATIONS AUX AMORT. 2012		173 255	533 754	299 102	27 415	79 332	14 124		32 876	128 413				1 288 271
CESSIONS IMMO. EN 2012			-1 270 493	-728 623	-1 939	-226 963								-2 228 018
AMORTISSEMENTS AU 31-12-12		2 222 236	7 908 277	3 460 423	792 111	916 586	366 211	90 000	317 910	545 226	0	0	0	16 618 980
V. NETTES. AU 31-12-12	1 700 207	5 429 283	1 057 282	1 076 936	60 190	314 369	10 093	0	29 333	43 357	0	54 190	1 642	9 776 882

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Au 31 DECEMBRE 2012

1. PRESENTATION & REGIME FISCAL DE LA SOCIETE

1.1 Présentation de la société

La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications (SOTETEL) est une société anonyme créée en 1981, au capital social de 23.184.000 Dinars divisé en 4.636.800 actions de 5 Dinars chacune.

La SOTETEL a été introduite par OPV au premier marché de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis le 27/05/1998.

L'objet social de la SOTETEL consiste en :

- La réalisation des prestations d'installation et de maintenance de toutes les composantes des réseaux filaires et radio-électriques des télécommunications, aux organismes publics et privés ;
- La vente, l'installation et l'entretien des réseaux privés de péritéléphonie et de téléinformatique ;
- La construction, la fabrication et le montage d'appareillages de télécommunication ; et
- La réalisation de travaux de génie civil se rattachant à l'infrastructure des télécommunications.

1.2 Régime fiscal de la société

La SOTETEL est assujettie à la TVA, et elle est soumise à l'impôt sur les sociétés aux taux du droit commun de 30%.

2. PRINCIPES & METHODES COMPTABLES

2.1 Note sur le respect des normes comptables Tunisiennes

Les états financiers relatifs à la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012, exprimés en dinars Tunisiens, ont été arrêtés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables tunisiennes du système comptable des entreprises (loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996).

2.2 Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers ont été préparés par référence à l'hypothèse de continuité de l'exploitation et de la comptabilité d'engagement ainsi qu'aux conventions comptables de base et notamment :

- La convention du coût historique ;
- La convention de la périodicité ;
- La convention de rattachement des charges aux produits ;
- La convention de prudence ; et
- La convention de permanence des méthodes.

Les états financiers couvrent la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2012.

2.2.1 Les immobilisations

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif à leur coût d'acquisition en hors TVA à l'exception du matériel de transport non utilitaire. Ces immobilisations sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire, la base amortissable est constituée par la valeur d'entrée. Les taux d'amortissements appliqués par la SOTETEL sont les suivants :

<input type="checkbox"/> Constructions	2 %
<input type="checkbox"/> Matériels & engins	20 %
<input type="checkbox"/> Matériels de transport	20 %
<input type="checkbox"/> M.M.B	10 %
<input type="checkbox"/> Logiciel informatique	33 %
<input type="checkbox"/> Matériels informatiques	15 %

Les dotations aux amortissements sur les acquisitions de l'exercice sont calculées, en respectant la règle du prorata temporis.

2.2.2 Les placements à court terme

Les placements à court terme sont enregistrés au cours de clôture. La perte de change par rapport au prix d'acquisition est portée au résultat de l'exercice.

2.2.3 Comptabilisation des stocks

Le coût historique des stocks correspond au coût d'acquisition composé du prix d'achat, des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables, ainsi que des frais de transport, d'assurance et autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés.

Les éléments de stocks de la SOTETEL sont valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré. Ainsi, les sorties sont valorisées au CMP, modifié à l'occasion de chaque nouvelle entrée.

2.2. 4 Comptabilisation des revenus

Les revenus sont mesurés à la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir au titre des prestations de services et ventes réalisées par la SOTETEL. Les revenus sont déterminés nets des réductions commerciales, des taxes sur le chiffre d'affaires et en général de toute somme encaissée pour le compte de tiers. Les revenus non encore facturés sont comptabilisés en tenant compte du degré d'avancement estimé en fonction des travaux effectivement réalisés et valorisés aux prix contractuels.

NOTES ANNEXES AU BILAN

A-1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles nettes totalisent au 31/12/2012 la somme de **9.704.192 DT** contre **9.644.425 DT** au 31/12/2011. La répartition de ces immobilisations par catégorie se présente comme suit :

DESIGNATION	Val. Brute	Amts.	Val. Nette	Val. Nette
- Terrains	1700.207	-	1.700.207	1.700.207
- Constructions	7.651.519	2.222.237	5.429.282	5.716.921
- Mat. & Outillages	8.965.559	7.908.277	1.057.282	1.090.166
- Mat. de Transport	4.537.359	3.460.423	1.076.936	892.412
- Autres Immobilisations	2.515.392	2.074.907	440.485	244.719
Total	25.370.036	15.665.844	9.704.192	9.644.425

A-2 Immobilisations financières

Les immobilisations financières nettes totalisent à la date d'arrêté des comptes la somme de **574.946 DT** contre le même montant au 31/12/2011.

DESIGNATION	au 31 DEC 2012			V. Nette au 31/12/2011
	Val. Brute	Déprécia.	V. Nette	
Actions libérées	1.261.470	686.524	574.946	574.946
Total	1.261.470	686.524	574.946	574.946

La composition du portefeuille titre de la SOTETEL se présente comme suit :

DESIGNATION	Participation	%	Dépréciations	V. nettes au 31/12/2012	V. nettes au 31/12/2011
CERA	1.000	6.25	-	1.000	1.000
A.T.I	89.900	9	-	89.900	89.900
IT.COM (*)	297.070	99	297.070	-	-
SODET SUD	300.000	10	239.454	60.546	60.546
S.R.S (*)	150.000	50	150.000	-	-
TUN. AUTOROUTES	253.421	0.3	-	253.421	253.421
ESPRIT	130.000	13	-	130.000	130.000
Pole technologique	40.000	2	-	40.000	40.000
Topnet	79	0	-	79	79
Total	1.261.470		686.524	574.946	574.946

(*) Les Sociétés IT.COM et S.R.S sont en cours de liquidation

A-3 Autres actifs non courants :

Le poste des autres actifs non courants se compose des dépôts et consignations ainsi que des charges reportées. Il totalise la somme de **190.160 DT** au 31/12/2012 contre **5.793 DT** au 31/12/2011.

DESIGNATION	31/12/2012	31/12/2011
- Dépôts et cautionnements	26.548	26.548
- Moins provisions	-20.755	-20.755
- Charges reportées	222.261	-
- Moins résorptions	-37.894	-
Total	190.160	5.793

A-4 Stocks

Les stocks de la SOTETEL se composent essentiellement de câbles, accessoires et matériel téléphonique, pièces de rechange et fournitures. Ils présentent au 31/12/2012 un montant de **2.888.546 DT** contre **3.347.596 DT** au 31/12/2011. L'évolution de ce solde se présente comme suit :

DESIGNATION	Au 31/12/2012			Au 31/12/2011		
	V. brute	Dépréciation	V. nette	V. brute	Dépréciation	V. nette
TOTAL	3.446.157	557.611	2.888.546	5.740.779	2.393.183	3.347.596

A-5 Fournisseurs débiteurs

Le compte fournisseurs débiteurs se compose des acomptes contractuels consentis aux différents fournisseurs d'approvisionnement et de services. Il totalise au 31/12/2012 la somme de **160.160 DT** contre un montant de **313.828 DT** au 31/12/2011.

A-6 Clients & comptes rattachés

Suite a une décision du conseil d'administration les créances ordinaires des exercices 2002 et antérieurs ont été apurées pour un montant de **1.405.926 DT**. Ainsi, les comptes clients et comptes rattachés débiteurs se détaillent comme suit :

DESIGNATION	31/12/2012	31/12/2011
- Client T.T	7.396.237	9.787.747
- Clients ordinaires	6.809.126	7.616.675
- Clients effets à recevoir	162.982	391.146
- Créances facturées	14.368.345	17.795.568
- Client retenues de garantie T.T	6.749.950	3.169.175
- Clients ordinaires retenues de garantie	1.989.405	3.814.119
- Client travaux réalisés et non facturés T.T	5.430.230	4.367.900
- Clients travaux réalisés et non facturés	3.001.985	1.436.687

- Créances à facturer	17.171.570	12.787.881
Totaux des créances avant provisions	31.539.915	30.583.449
Provisions pour créances douteuses	-3.827.512	-4.673.548
Totaux des créances après provisions	27.712.403	25.909.901

A-7 Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'élèvent au 31/12/2012 à **7.058.440 DT** contre **6.393.341 DT** au 31/12/2011 se détaillant comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
- Personnel, avances et acomptes	168.059	342.004
- Organismes représentant le personnel	104.652	75.674
- T.F.P à récupérer	836.378	939.806
- Débiteurs divers	251.170	183.775
- Crédit d'impôts	5.516.276	4.887.832
- Etat taxes / chiffres d'affaires	521.377	381.536
- Charges constatées d'avance	93.045	11.472
- Produits constatés d'avance	-	3.759
- Moins provisions	-432.517	-432.517
Total	7.058.440	6.393.341

A-8 Placements et autres actifs financiers

Le solde du compte placements et autres actifs financiers présente au 31/12/2012 un solde débiteur de **187.253 DT** contre un solde de **28.872 DT** au 31/12/2011. L'évolution de ce solde se détaille comme suit :

DESIGNATION	31/12/2012	31/12/2011
- Prêts au personnel à moins d'un an	11.672	28.547
- Echéances échues et non payées	131.108	131.108
- Placements (Actions Sicav)	171.264	-
- Régie d'avances et d'accréditifs	15.530	11.538
- Moins provisions (dont 131.108 DT prêt IT.Com)	-142.321	-142.321
Total	187.253	28.872

A-9 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31/12/2012 à **2.475.294 DT** contre de **4.298.098 DT** au 31/12/2011 se détaillant comme suit :

DESIGNATION	31/12/2012	31/12/2011
- Banques	2.236.387	4.002.961
- C.C.P	202.861	263.164
- Caisses	36.046	31.973
Total	2.475.294	4.298.098

P-1 Capitaux propres

Les capitaux propres avant affectation du résultat présentent un solde de **27.106.054 DT** au 31/12/2012 contre **27.830.520 DT** au 31/12/2011.

DESIGNATION	31/12/2012	31/12/2011
- Capital social	23.184.000	23.184.000
- Réserves légales	1.923.738	1.871.369
- Réserves pour fonds social	563.243	757.763
- Réserves pour fonds de régulation (actions Sotetel)	500.000	500.000
- Avoir des actionnaires	-187.237	-80.881
- Autres capitaux propres (prime d'émission)	1.054.674	1.054.674
- Résultats reportés	67.636	543.595
Total	27.106.054	27.830.520

P-1-1 Capital social

Le capital de la SOTETEL est réparti entre les actionnaires comme suit :

<input type="checkbox"/> Capital social (en DT)	23.184.000
<input type="checkbox"/> Nombre d'actions	4.636.800
<input type="checkbox"/> Valeur nominale de l'action (en DT)	5
<input type="checkbox"/> Nombre d'actionnaires	1986
Actionnaires	
<input type="checkbox"/> Tunisie Télécom	35,00%
<input type="checkbox"/> Al Atheer Communication	7.47%
<input type="checkbox"/> SPDIT SICAF	2.26%
<input type="checkbox"/> Sté Laceramic	1.81%
<input type="checkbox"/> Divers porteurs (capital flottant)	53.46%

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Désignation	Capitaux propres 01/01/2012	Affect. en réserves légales et résultats reportés	Dist. de divid.	Mvt. des réserves pour fonds social	Avoir des actionnaires	Rt. 2012	Capitaux propres 31/12/2012
Capital social	23 184 000						23 184 000
Réserves légales	1 871 370	52 368					1 923 738
Réserves pour fonds social	757 762			-194 519			563 243
Réserves p. fonds de régul.	500 000						500 000
Avoirs des actionnaires	-80 881				-106 356		-187 237
prime d'émission	1 054 674						1 054 674
Résultats reportés	543 595	- 475 959					67 636
Résultat de l'exercice	503 769	423 591	-927 360			906 943	906 943
Total capitaux propres	28 334 289	0	-927 360	-194 519	-106 356	906 943	28 012 997

P-1-2 Résultats reportés

Le solde de ce compte au 31/12/2012 est de **67.636 DT** contre **543.595 DT** au 31/12/2011. Cette variation résulte essentiellement de la distribution de dividendes décidée par l'AGO du 11/06/2012.

P-2 Résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice 2012 net d'impôts est de **906.943 DT** contre **503.768 DT** au 31/12/2011, soit une augmentation de **403.175 DT**.

P-3- Provisions pour risques

Le solde de ce compte totalise au 31/12/2012 la somme de **595.844 DT** contre **628.871 DT** au 31/12/2011.

P-4 Compte fournisseurs

La rubrique Fournisseurs & comptes rattachés totalise au 31/12/2012 un solde de **12.263.356 DT** contre **12.705.486 DT** au 31/12/2011. Le détail de ce compte s'analyse comme suit :

DESIGNATION	31/12/2012	31/12/2011
- Fournisseurs ordinaires locaux et étrangers	4.281.275	7.049.275
- Fournisseurs "effets à payer"	5.850.702	2.781.421
- Fournisseurs "factures à établir"	2.131.379	2.874.790
Total	12.263.356	12.705.486

P-5 Clients Créditeurs

Le compte clients créditeurs présente au 31/12/2012 un solde de **611.878 DT** contre un solde de **657.849 DT** au 31/12/2011. Ce solde se détaille comme suit :

DESIGNATION	31/12/2012	31/12/2011
- Tunisie Télécom (avances sur commandes)	309.163	308.893
- Autres clients (avances sur commandes)	302.715	348.956
Total	611.878	657.849

P-6 Autres passifs courants

Ce compte représente un solde créditeur de **8.214.945 DT** au 31/12/2012 contre **8.257.198 DT** au 31/12/2011, soit une variation de **42.253 DT**. Le détail de ce compte s'analyse comme suit :

DESIGNATION	31/12/2012	31/12/2011
- Personnel et comptes rattachés (1)	2.334.503	2.405.658
- Etat et collectivités publiques (2)	289.746	116.243
- Crédoiteurs divers (3)	4.866.065	3.699.025
- Autres	724.631	407.970
- Emprunts à moins d'un an (principal + intérêts) (4)	-	1.628.302
Total	8.214.945	8.257.198

(1)- Représente les provisions pour congés payés, les salaires et les primes à payer au personnel

(2)- Représente les retenues à la source à reverser et autres impôts et taxes à payer.

(3)- Représente les cotisations sociales dues, les charges à payer, les pénalités sur marchés et les autres crédoiteurs divers.

(4)- Représente les échéances à moins d'un an de l'emprunt qui a été accordé à la SOTETEL dans le cadre de la convention conclue avec le ministère des finances en date du 15 avril 2009 relative à l'exécution de la décision du comité d'assainissement et des P.V des réunions du comité central de contrôle des licenciements datés du 03 et 13 mars 2009. Cet emprunt a été contracté pour un montant total de **4.795.000 DT**, moyennant un taux d'intérêt de **3,75%** l'an, remboursable semestriellement sur une période de trois ans et demi allant du 31/03/2010 au 30/09/2012.

P.7 Engagements hors bilan

Le montant des engagements hors bilan au 31/12/2012 est de **5.557.375 DT** contre **2.160.473 DT** au 31/12/2011, le détail de ces engagements se présente comme suit :

DESIGNATION	31/12/2012	31/12/2011
- Cautions provisoires	78.025	66.200
- Cautions définitives	3.465.332	997.406
- Cautions d'avances	89.046	89.046
- Cautions de garanties	1.924.972	1.007.821
Total	5.557.375	2.160.473

NOTES ANNEXES A L'ETAT DE RESULTAT

R-1 Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation ont atteint au 31/12/2012 un montant de **38.388.347 DT** contre **32.586.585 DT** au 31/12/2011 se détaillant comme suit :

DESIGNATION	31/12/2012	31/12/2011
-Ventes, travaux et services locaux	36.269.091	32.417.324
- Ventes, travaux et services à l'export	1.997.755	62.725
- Produits divers ordinaires	121.501	106.536
Total	38.388.347	32.586.585

Le chiffre d'affaires réalisé jusqu'au 31/12/2012 est de **38.266.846 DT** contre **32.480.049 DT** en 2011 soit une augmentation de **5.786.797 DT** représentant 18 %.

Le chiffre d'affaires par activité est réparti comme suit :

Activités	31/12/2012	31/12/2011
- Transmissions	14.925.350	14.495.029
- Commutation	3.001.127	2.112.415
- Mobile	6.550.975	3.881.483
- RLA	4.526.460	3.613.247
- DCSE	9.262.934	8.377.875
Total	38.266.846	32.480.049

R-2 Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation s'élèvent à **38.540.139 DT** au 31/12/2012 contre **33.362.107 DT** au 31/12/2011 soit une augmentation de **5.178.032** représentant **15.52%** se détaillant comme suit :

DESIGNATION	31/12/2012	31/12/2011
- Achats consommés	23.607.871	18.397.324
- Services extérieurs	838.325	803.640
- Autres services extérieurs	1.140.260	779.421
- Charges diverses ordinaires	1 461.876	80.680
- Charges de personnel	12.397.696	11.129.570
- Impôts et taxes	505.852	487.868
- Dotations aux amortissements. et aux provisions	-1 411.741	1.683.604
Total	38.540.139	33.362.107

R-2-1 Achats consommés & variation des stocks

Ce compte représente un solde de **23.607.871 DT** au 31/12/2012 contre **18.397.324 DT** au 31/12/2011. Le détail de ces postes s'analyse comme suit :

DESIGNATION	31/12/2012	31/12/2011
- Achats consommés	15.923.550	11.769.644
- Achats de carburants et lubrifiants	799.686	719.632
- Charges de sous-traitances	6.847.862	5.764.196
- Achats liés à une modification comptable	36.773	143.852
Total	23.607.871	18.397.324

R-2-2 Services extérieurs

Ce compte représente un solde de **1.978.585 DT** au 31/12/2012 contre **1.583.061 DT** au 31/12/2011. Le détail de ce compte se présente comme suit :

DESIGNATION	31/12/2012	31/12/2011
- Loyers	229.535	164.744
- Primes d'assurances	192.686	176.188
- Communications et publicités	253.714	165.883
- Déplacement du personnel	228.149	191.140
- Formations du personnel	-3.352	-25.614
- Frais bancaires et assimilés	97	94
- Honoraires	111.819	141.325
- Location main d'œuvre	391.525	236.300
- Autres services	439.256	298.774
- Entretien et réparations	135.156	234.227
Total	1.978.585	1.583.061

R-2-3 Charges de personnel

Les charges de personnel totalisent au 31/12/2012 un solde de **12.397.696 DT** contre un solde de **11.129.570 DT** au 31/12/2011 enregistrant ainsi une augmentation de **1.268.126 DT** soit 11.39 %. Ces charges se détaillent comme suit :

DESIGNATION	31/12/2012	31/12/2011
- Salaires, compléments, indemnités & primes	10.667.061	9514.217
- Charges sociales légales	1.730.635	1.615.353
Total	12.397.696	11.129.570

R-2-4 Autres charges

Le solde de ce compte s'élève à **1 967.728 DT** 31/12/2012 contre **568.548 DT** au 31/12/2011 se détaillant comme suit :

DESIGNATION	31/12/2012	31/12/2011
- Charges diverses ordinaires	55.950	80.680
- Impôt, taxes et versements assimilés	505.852	487.868
- Pertes sur créances irrécouvrables (apurement comptes clients)	1 405.926	-
Total	1 967.728	568.548

R-2-5 Dotations aux amortissements et aux provisions nettes

Le solde de ce compte s'élève au 31/12/2012 à **-1 411.741 DT** contre **1.683.604 DT** au 31/12/2011 et se détaillent comme suit :

DESIGNATION	31/12/2012	31/12/2011
- Dotations aux amortissements et aux résorptions	1.326.165	1.182.810
- Dotations aux provisions	777.406	744.458
- Reprises sur provisions	-182.491	-243.664
- Reprises des provisions sur stocks obsolètes cédés en 2012	-1.926.895	-
- Reprises des provisions sur créances clients apurées en 2012	-1.405.926	-
Total	-1.411.741	1.683.604

R-3 Résultat net d'exploitation

Le résultat net d'exploitation présente un déficit de **151.792 DT** au 31/12/2012 contre **775.522 DT** au 31/12/2011 soit une variation positive de **623.730 DT**.

R-3-1 Charges financières

Les charges financières nettes s'élèvent au 31/12/2012 à **356.309 DT** contre **248.766 DT** au 31/12/2011 soit une augmentation de **107.543 DT**.

R-3-2 Produits des placements

Les produits des placements au 31/12/2012 s'élèvent à **67.830 DT** contre **107.035 DT** au 31/12/2011.

R-3-3 Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires au 31/12/2012 s'élèvent à **1.389.020 DT** contre **1.457.567 DT** au 31/12/2011 se détaillant comme suit :

DESIGNATION	31/12/2012	31/12/2011
- Ventes matériels réformés	840.880	751.387
- Dividendes et jetons de présence (Ecole esprit)	54.416	-
- Restitution T.V.A, suite à un jugement en faveur de la Sotetel	230.862	-
- Apurement des comptes fournisseurs	262.862	706.180
Total	1.389.020	1.457.567

R-4 Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les bénéfices est calculé sur la base du minimum d'impôt comme suit :

DESIGNATION	31/12/2012	31/12/2011
- Résultat comptable avant impôt	948.749	540.314
- Impôt sur les sociétés (min d'impôt) 0,1% du CA local brut	41.806	36.546
Résultat (après impôt)	906.943	503.768

NOTES RELATIVES
A L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

L'état de flux de trésorerie est élaboré selon le modèle de référence qui consiste à fournir des informations sur les principales catégories de rentrées et de sorties de fonds. Ainsi, les flux de trésorerie de l'exercice sont classés en flux provenant (ou utilisés) des (ou dans) les activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

La variation de la trésorerie globale au 31/12/2012 est de **-3.021.030 DT** et se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2012	31/12/2011
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation	-1.000	3.479.911
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	-509.770	155.106
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	-2.510.260	-2.380.330
VARIATION DE LA TRESORERIE	-3.021.030	1.254.687

F-1 Flux de trésorerie affectés à l'exploitation

Les activités d'exploitation font ressortir au 31/12/2012 un flux négatif de **1.000 DT** dû essentiellement aux paiements des fournisseurs.

F-2 Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement

Les activités d'investissement font ressortir au 31/12/2012 un flux négatif de **509.770 DT** provenant des acquisitions d'immobilisations.

F-3 Flux de trésorerie affectés aux activités de financement

Les activités de financement font ressortir au 31/12/2012 un flux négatif de **2.510.260 DT** dû essentiellement au remboursement d'un montant de **1.643.286 DT** relatif à l'emprunt contracté auprès du ministère des finances le 15-04-2009.

NOTE RELATIVE AUX PARTIES LIEES

1- Identifications des parties liées

Les parties liées de la SOTETEL sont les suivantes :

- La société TUNISIE TELECOM :

Il s'agit de la société mère de la SOTETEL dont elle détient 35% du capital. TUNISIE TELECOM est également le principal client de la SOTETEL.

- La société SRS :

Cette société est détenue à 50% par la SOTETEL et est en liquidation.

- La Société SOTETEL-IT.COM :

Cette société est détenue à 99% par la SOTETEL et est en liquidation.

- Les dirigeants de la SOTETEL :

Il s'agit du président du conseil, des administrateurs et du directeur général.

2- Transactions effectuées avec les parties liées autres que les dirigeants de la société :

- Transactions et soldes avec TUNISIE TELECOM :

Les prestations réalisées courant 2012 pour le compte du client TUNISIE TELECOM totalisent un montant de **31.647.009 DT HTVA** représentant **82.7%** du C.A global.

Les créances sur TUNISIE TELECOM comptabilisées par la SOTETEL au 31 décembre 2012 s'élèvent à **14.146.187 DT** dont **7.396.237 DT** de créances facturées et **6.749.950 DT** de retenues de garantie.

- Transactions et soldes avec IT. COM :

Conformément au procès verbal du conseil d'administration du 17 janvier 2002, un prêt de **150.000 DT** a été octroyé à la société ITCOM. Ce montant demeurant impayé au 31/12/2012 avec un principal qui s'élève à **131.107 DT**.

2- Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du CSC sont définies comme suit :

- Les jetons de présence attribués aux membres du conseil d'administration qui sont soumis annuellement à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire de la société.
- La rémunération du Directeur Général composée d'un salaire annuel fixe décidé par le conseil d'administration du 01 avril 2011.
- Les obligations et engagements vis-à-vis du président du conseil, du directeur général, et des membres du conseil d'administration, tels qu'ils ressortent des états financiers clos le 31 décembre 2012, se présentent comme suit (en DT) :

DESIGNATION	Charge de	Passif
Rémunérations des membres du comité permanent d'audit	15.000	15.000
Rémunération de monsieur Néjib Dimassi (mission pour négociation contrat de régulation du titre Sotetel et commission pour validation de la fourchette du titre)	3.750	3.750
Jetons de présence	22.500	
Rémunération brute du Directeur Général	111.910	
Avantages en nature	11.520	
Total rémunération brute du Directeur Général	123.430	
Total des obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants	164.680	18.750

Rapport Général

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications

"SO.T.E.TEL"

Rue des Entrepreneurs – Z.I Charguia II – BP 640

1080 Tunis

Messieurs,

En exécution du mandat qui nous a été confié par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport général relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SO.T.E.TEL", joints au présent rapport et comprenant le bilan au 31 décembre 2012, ainsi que l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres de 28.012.997 dinars tunisiens y compris le bénéfice de l'exercice s'élevant à 906.943 dinars tunisiens.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière de la Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SO.T.E.TEL" au 31 décembre 2012, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Rapport sur les vérifications et Informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la SO.T.E.TEL eu égard à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 13 juin 2013

Conseil Audit Formation

Abderrahmen FENDRI

Rapport Spécial

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "**SO.T.E.TEL**"

Rue des Entrepreneurs – Z.I Charguia II – BP 640 1080 Tunis

Messieurs,

En application de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 :

- Votre société a signé avec la société Tunisie Télécom une convention de location d'une superficie de 76 m2 de l'agence SO.T.E.TEL située à Sfax en vue de l'exploiter tant qu'agence commerciale. La location est conclue pour un loyer annuel de 24 000 dinars tunisiens hors taxes et s'étend sur une période de 3 ans à compter du mois d'octobre 2012. Le loyer facturé par votre société au titre de l'exercice 2012 s'est élevé à 6 000 dinars tunisiens.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues et approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

- Conformément au procès verbal du conseil d'administration du 17 janvier 2002, un prêt de 150.000 DT a été octroyé à la société IT.COM. Le montant demeurant impayé au 31 décembre 2012 en principal s'élève à 131.107 dinars tunisiens.
- Votre Société loue à la société Tunisie Télécom un ensemble immobilier situé à Ksar Saïd. Le loyer facturé par votre société au titre de l'exercice 2012 s'est élevé à 90 074 dinars tunisiens.
- Votre Société loue une superficie de 30 m² de la terrasse du bâtiment sis rue des entrepreneurs Z.I Charguia II Ariana Aéroport à la société Tunisie Télécom qui y a installé une station GSM et les équipements y afférant. La location s'étend sur une période de 15 ans à compter du 1^{ier} novembre 2003. Le loyer facturé au titre de l'exercice 2012 s'est élevé à 5 681 dinars tunisiens.
- Votre société a signé avec la société Tunisie Télécom une convention de location d'une superficie de 40 m² de l'immeuble de l'agence SO.T.E.TEL située à la zone industrielle de Sousse en vue de l'installation d'une station GSM et des équipements y afférant. La location est conclue pour un loyer annuel de 7.500 dinars tunisiens hors taxes et s'étend sur une période de 15 ans à compter du mois d'octobre 2011. Le loyer facturé par votre société au titre de l'exercice 2012 s'est élevé à 7 573 dinars tunisiens.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C.1- Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II § 5 du CSC sont définis comme suit :

- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le conseil d'administration et soumis annuellement à l'approbation de l'assemblée générale annuelle.
- La rémunération du directeur général est composée d'un salaire annuel fixe qui a été décidé par le conseil d'administration du 1^{ier} avril 2011. Il bénéficie, en outre, des avantages en nature liés à sa fonction (voiture de fonction et charges connexes, téléphone).
- La rémunération spéciale à accorder à l'un des administrateurs au titre de la mission de négociation du contrat de régulation du titre Sototel a été décidée par le conseil d'administration du 27 décembre 2012.

C.2- Les obligations et engagements vis-à-vis du président du conseil, des directeurs généraux, et des membres du conseil d'administration, tels qu'ils ressortent des états financiers clos le 31 décembre 2012, se présentent comme suit (en DT) :

Désignation	Charges brutes	Passif
Rémunération des membres du comité permanent d'audit	15 000	15 000
	3 750	3 750

Rémunération spéciale au titre de la mission de négociation du contrat de régulation du titre Sotetel

Jetons de présence	22 500	-
<u>Rémunération du Directeur Général :</u>		
Avantages à court terme	111 910	-
Avantages en nature	11 520	-
Total rémunération de l'actuel Directeur Général	123 061	-
Total des obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants	164 680	18 750

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 13 juin 2013

Conseil Audit Formation

Abderrahmen FENDRI

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

SOCIETE LAND'OR SIEGE SOCIAL : BIR JEDID 2054 KHELIDIA

La société LAND'OR publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils vont être soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 28 juin 2013. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes : **Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI**.

BILAN CONSOLIDE AU 31/12/2012

(Exprimé en dinars)

ACTIFS	Notes	31-déc.-12	31-déc.-11	VARIATION
ACTIFS NON COURANTS				
Actifs Immobilisés				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3.1	1 001 038,780	905 324,780	95 714,000
Moins (Amortissement)		-782 011,463	-708 458,796	-73 552,667
		219 027,317	196 865,984	22 161,333
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3.2	29 314 863,785	19 105 709,844	10 209 153,941
Moins (Amortissement)		-7 538 235,392	-5 948 011,564	-1 590 223,828
		21 776 628,393	13 157 698,280	8 618 930,113
IMM.A STATUT JURID.PARTICULIER	3.3	1 569 501,551	1 162 630,776	406 870,775
Moins (Amortissement)		-744 466,318	-419 393,067	-325 073,251
		825 035,233	743 237,709	81 797,524
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3.4	20 832,375	400,000	20 432,375
Moins (provisions)		0,000	0,000	0,000
		20 832,375	400,000	20 432,375
Total des Actifs Immobilisés		22 841 523,318	14 098 201,973	8 743 321,345
Autres Actifs Non Courants	3.5	796 588,528	148 149,967	648 438,561
Total Des Actifs Non Courants		23 638 111,846	14 246 351,940	9 391 759,906
Actifs Courants				
Stocks	3.6	13 697 662,979	6 908 905,654	6 788 757,325
Moins (provisions)		-163 145,767	-174 285,161	11 139,394
		13 534 517,212	6 734 620,493	6 799 896,719
Clients Et Comptes Rattachés	3.7	5 779 283,459	7 367 881,267	-1 588 597,808
Moins (provisions)		-1 464 902,898	-1 249 307,444	-215 595,454
		4 314 380,561	6 118 573,823	-1 804 193,262
Autres Actifs Courants	3.8	4 231 234,640	2 083 139,107	2 148 095,533
Liquidités Et Equivalents De Liquidités	3.9	1 757 123,472	2 633 816,073	-876 692,601
Total Des Actifs Courants		23 837 255,885	17 570 149,496	6 267 106,389
TOTAL DES ACTIFS		47 475 367,731	31 816 501,436	15 658 866,295

BILAN CONSOLIDE AU 31/12/2012

(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	31-déc.-12	31-déc.-11	VARIATION
Capitaux Propres				
Capital Social	4.1	3 244 000,000	2 675 000,000	569 000,000
Réserves consolidées	4.1	-5 061 786,651	-5 133 370,424	71 583,773
Autres Capitaux Propres	4.1	2 170 376,401	2 178 539,543	-8 163,142
RESULTAT CONSOLIDE	4.1	-151 102,476	724 443,880	-875 546,356
Total		201 487,274	444 612,999	-243 125,725
Intérêts minoritaires		135 973,874	135 973,874	0,000
Total Des Capitaux Propres Avant Affectation		337 461,148	580 586,873	-243 125,725
Passifs Non Courants				
EMPRUNTS	4.2	8 910 009,402	4 997 541,710	3 912 467,692
PROVISIONS	4.3	144 469,580	2 864 469,580	-2 720 000,000
Total Des Passifs Non Courants		9 054 478,982	7 862 011,290	1 192 467,692
Passifs Courants				
Fournisseurs Et Comptes Rattachés	4.4	16 305 863,244	11 004 417,914	5 301 445,330
Autres Passifs Courants	4.5	6 086 463,373	3 332 363,516	2 754 099,857
Concours Bancaires Et Autres Passifs Financiers	4.6	15 691 100,984	9 037 121,843	6 653 979,141
Total Des Passifs Courants		38 083 427,601	23 373 903,273	14 709 524,328
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		47 475 367,731	31 816 501,436	15 658 866,295

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31/12/2012

(Exprimé en dinars)

	Notes	31-déc.-12	31-déc.-11	VARIATION
Produits D'exploitation	5.1			
Revenus		53 112 687,737	45 014 959,372	8 097 728,365
Autres Produits d'Exploitation		233 311,552	65 773,256	167 538,296
Total Des Produits D'exploitation		53 345 999,289	45 080 732,628	8 265 266,661
Charges D'exploitation				
Variation de Stocks des Produits Finis		-753 500,361	-356 196,038	-397 304,323
Achats Consommés	5.2	33 557 966,176	29 088 659,072	4 469 307,104
Achats		39 593 223,140	28 982 378,500	10 610 844,640
Variations Des Stocks		-6 035 256,964	106 280,572	-6 141 537,536
Autres achats	5.3	2 856 215,775	2 092 453,433	763 762,342
Charges De Personnel	5.4	5 631 571,611	4 082 716,856	1 548 854,755
Dotations Aux Amortissements Et Provisions	5.5	2 798 452,394	2 514 630,564	283 821,830
Autres Charges D'exploitation	5.6	11 800 450,336	6 470 901,213	5 329 549,123
Total Des Charges D'exploitation		55 891 155,930	43 893 165,100	11 997 990,830
Résultat D'exploitation		-2 545 156,641	1 187 567,528	-3 732 724,169
Charges Financières Nettes	5.7	884 862,451	546 639,822	338 222,629
Produits Des Placements		0,000	0,000	0,000
Autres Gains Ordinaires	5.8	2 931 321,683	423 931,504	2 507 390,179
Autres Pertes Ordinaires		8 618,691	0,000	8 618,691
Résultat Des Activités Ordinaires Avant Impôt		-507 316,100	1 064 859,210	-1 572 175,310
Impôt sur les bénéfices	5.9	-75 558,650	-339 130,036	263 571,386
Impôt différé		431 772,274	-1 285,294	433 057,568
Résultat Des Activités Ordinaires Après Impôt		-151 102,476	724 443,880	-875 546,356
Eléments extraordinaires		0,000	0,000	0,000
Résultat Net De L'exercice		-151 102,476	724 443,880	-875 546,356
Effets des modifications comptables		0,000	0,000	0,000
Résultat après modifications comptables		-151 102,476	724 443,880	-875 546,356

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE AU 31/12/2012

Exprimé en Dinars

	Notes	31-déc-12	31-déc-11	VARIATION
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION	6.1			
Encaissements Reçus des Clients		49 265 461,445	36 954 403,865	12 311 057,580
Autres Encaissements		14 099 928,729	11 196 820,696	2 903 108,033
Sommes Versées aux Fournisseurs	-	54 655 338,413	40 609 694,550	- 14 045 643,863
Autres Paiements	-	6 924 950,020	2 945 957,612	- 3 978 992,408
Intérêts payés	-	350 381,291	276 850,168	- 73 531,123
Flux de Trésorerie provenant de (affecté à) l'exploitation		1 434 720,450	4 318 722,231	- 2 884 001,781
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT	6.2			
Décaissements / acquisitions d'immob corp et incorp	-	11 224 627,793	3 215 804,913	- 8 008 822,880
Encaissements / cessions d'immob corp et incorp		21 000,000	42 800,000	21 800,000
Encaissements / Libération du Capital		-	-	-
Décaissements / acquisitions d'immob financières	-	8 796,000	-	- 8 796,000
Flux de Trésorerie provenant des (affecté aux) activités d'investissement		- 11 212 423,793	- 3 173 004,913	- 8 039 418,880
FLUX DE TRESORERIE LIES AU FINANCEMENT	6.3			
Encaissements provenant des emprunts		4 500 000,000	1 613 000,000	2 887 000,000
Décaissements sur Financement de Stock		-	-	-
Remboursement d'emprunts	-	938 852,472	962 627,698	23 775,226
Flux de Trésorerie provenant des (affecté aux) activités de financement		3 561 147,528	650 372,302	2 910 775,226
INCIDENCES DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES		- 333 754,334	- 187 082,812	- 146 671,522
VARIATION DE TRESORERIE		- 6 550 310,149	1 609 006,808	- 8 159 316,957
<i>Trésorerie au début de l'exercice</i>		- 3 083 157,418	- 4 692 164,226	1 609 006,808
<i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i>		- 9 633 467,567	- 3 083 157,418	- 6 550 310,149

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Exercice arrêté au 31 Décembre 2012

Chiffres exprimés en dinars tunisiens

Présentation du groupe :

La Société mère " LAND'OR " est une société anonyme de droit Tunisien. Les états financiers consolidés du groupe LAND'OR arrêtés au 31 décembre 2012 correspondent à ceux de la société LAND'OR ainsi que de ses filiales LAND'OR FOODS & SERVICES, ECHARIKA ALYBIA TOUNISIA ALHADITHA LISSINAAT ALGHIDHAIHA ALMOUCHTARAKA, LAND'OR MAROC et LAND'OR USA HOLDINGS INC.

Le périmètre de consolidation est déterminé comme suit :

Désignation	Qualité	Pourcentage de contrôle	Méthode de consolidation
1 LAND'OR	Mère	100 %	Société consolidante
2 LFS	Filiale	99,97 %	Intégration globale
3 ECHARIKA ALYBIA...	Filiale	65 %	Intégration globale
4 LMFS	Filiale	100%	Intégration globale
5 LAND'OR USA HOLDINGS INC	Filiale	100%	Intégration globale

1_La Société mère" LAND'OR " a démarré ses activités en juillet 1996. L'objet de la société est l'exploitation de toutes opérations industrielles, commerciales et financières se rattachant à la fabrication, à la transformation, et au commerce des produits carnés et leurs abats, produits de la mer, fromages, plats cuisinés et tous produits agro-alimentaires.

2_La filiale " LAND'OR FOODS & SERVICES" est une société anonyme de droit tunisien ayant démarré ses activités en janvier 2003, constituée par la société LAND'OR. L'objet de la société est la commercialisation en gros et en détail des produits agro-alimentaires et agricoles. A partir de 2006 l'activité principale de la société est devenue le transport de marchandise pour le compte d'autrui ainsi que toutes opérations accessoires, annexes ou connexes à l'objet cité dessus et essentiellement la gestion pour le compte d'autrui de l'ensemble des opérations de logistique.

3_La filiale "ECHARIKA ALYBIA TOUNISIA ALHADITHA LISSINAAT ALGHIDHAIHA ALMOUCHTARAKA" est une société dont le capital est de 1 000 000,00 Dinars Libyens et régie par la loi Libyenne.

4_La filiale "LAND'OR MAROC " est une société dont le capital est de 9 000 000,00 MAD et régie par la loi Marocaine.

5_La filiale "LAND'OR USA HOLDING INC" est une société dont le capital est de 650 000,00 USD et régie par la loi Américaine.

REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers consolidés sont exprimés en dinars tunisiens et ont été établis conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables tunisiennes. Ils ont été élaborés selon le coût historique. Il n'y a pas de modification des principes et méthodes comptables adoptées par les sociétés du groupe LAND'OR par rapport à l'exercice précédent.

PRINCIPES COMPTABLES

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le groupe LAND'OR, pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

Les soldes et transactions intragroupe

Les soldes et transactions intragroupe ainsi que les profits et les pertes latents en résultant ont été intégralement éliminés.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les taux d'amortissement appliqués par les sociétés du groupe sont les suivants :

Bâtiment Industriel	5%
Installation Générale. A.A Const.	10%
Installations Techniques	10%
Matériel Industriel	10%
Outillage Industriel	10%
A.A.Du Matériel Et Outillage Industriel	10%
Matériel de Transport Des Biens	20%
Matériel De Transport Des Personnes	20%
Install.Générales,A.A Divers	10%
Equipement De Bureau	10%
Matériel Informatique	15%

L'amortissement relatif aux immobilisations acquises au cours de l'exercice est calculé compte tenu de la règle du prorata - temporis.

Immobilisations Incorporelles

Ce compte enregistre les dépôts de marque, brevets licences et autres, ainsi que les logiciels informatiques, les dépôts de marque sont absorbés sur une durée de 3 ans, les logiciels informatiques sont amortis linéairement au taux de 33 %.

Frais préliminaires

Ce compte enregistre les frais de constitution, les intérêts intercalaires, ainsi que les charges à répartir (charges transférées).

Les frais préliminaires ont été résorbés sur une durée de trois ans.

Valeurs d'exploitation

Evaluation des stocks:

- Les stocks de marchandises, de matières premières, d'emballages sont évalués au coût d'achat qui est ajusté à la valeur de réalisation nette si cette dernière est inférieure.
- Les stocks de produits finis sont évalués à leur coût de production ou à la valeur de réalisation nette si elle est inférieure.

Eléments de coût:

- Le coût d'achat des stocks de marchandises, de matières premières, d'emballages comprend les prix d'achat, les droits de douane, les taxes non récupérables, ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport et les autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés.
- Le coût de production des stocks comprend le coût d'acquisition des matières consommées dans la production et une juste part des coûts directs (coût de main-d'œuvre directe, des amortissements, le coût d'énergie, frais d'entretien des bâtiments et équipements industriels) et indirects de production (coût de main-d'œuvre indirecte et frais de gestion et d'administration de la production).

Dettes et créances libellées en monnaie étrangère

Les dettes et les créances libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars tunisiens au cours du jour de la date de l'opération (dédouanement pour les achats et livraison pour les ventes).

A la date de clôture, les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change en résultant sont comptabilisées, conformément à la norme 15 relatives aux opérations en monnaies étrangères, dans les comptes écart de conversion actif et passif. Les pertes de changes font l'objet d'une provision pour risques et charges.

L'impôt sur les bénéfices

Les incidences fiscales des retraitements de consolidation ont été prises en comptes pour l'établissement des états financiers consolidés conformément à la méthode de l'impôt différé.

Goodwill

Il n'y a pas des retraitements à opérer relatifs au Goodwill et ce en raison de l'absence de différence entre le coût d'acquisition et la part d'intérêt de la société LAND'OR dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis des sociétés LFS et LAND'OR MAROC, lors de leurs constitutions, ainsi que lors des augmentations de leur capital en 2003 et en 2012, et ce en se référant à la norme NC 38 (norme comptable relative aux regroupements d'entreprises).

3 ACTIF

Immobilisations incorporelles

Le détail de cette rubrique au 31/12/2012 est le suivant :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Logiciel Informatique	963 971,036	873 840,036
Dépôt de marques	37 067,744	31 484,744
Total Brut	1 001 038,780	905 324,780
Amortissement	<782 011,463>	<708 458,796>
Total Net	219 027,317	196 865,984

Immobilisations corporelles

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Terrain Nu	1 321 600,000	1 321 600,000
Terrain Bâti	230 400,000	230 400,000
Bâtiment Industriel	5 427 805,011	1 799 280,936
Installation Générale. A.A Const.	1 945 096,194	1 031 669,128
Installations Techniques	2 900 389,098	2 554 399,286
Matériel Industriel	13 362 891,287	8 228 627,803
Outillage Industriel	1 368 337,295	1 053 375,125
A.A.Du Matériel Et Outillage .Industriel	220 969,510	220 969,510
Matériel de Transport	655 018,648	462 543,012
Install. Générales ,A.A Divers	405 081,063	366 079,982
Equipement De Bureau	206 054,178	180 047,981
Matériel Informatique	692 454,980	521 344,044
Immob en cours	578 766,521	1 135 373,037
Total Brut	29 314 863,785	19 105 709,844
Amortissement	<7 538 235,392>	<5 948 011,564>
Total Net	21 776 628,393	13 157 698,280

Immobilisations à statut juridique particulier

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Immob à statut juridique particulier	1 569 501,551	1 162 630,776
Amortissement	<744 466,318>	<419 393,067>
Total Net	825 035,233	743 237,709

Immobilisations Financières

Cette rubrique se détaille au 31/12/2012 comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Dépôt et Cautionnement	20 832,375	400,000
Total	20 832,375	400,000

La variation du compte dépôt et cautionnement pour une valeur de 20 432 dinars correspond aux cautions données au MAROC pour les locations des dépôts, administration ...

Autres actifs non courants

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Frais préliminaires	2 298 039,406	2 066 398,831
Charges à répartir	1 912 250,378	1 178 428,969
<i>Total Brut</i>	<hr/> 4 210 289,784	<hr/> 3 244 827,800
Résorptions	<3 413 701,256>	<3 096 677,833>
Total Net	<hr/> 796 588,528	<hr/> 148 149,967

Valeurs d'exploitation

Le solde de ce compte s'analyse de la manière suivante:

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Matières premières	5 088 008,172	2 625 559,577
Emballages	1 856 247,836	1 595 335,011
Stock en transit	1 207 818,652	
Matières consommables	2 985,250	3 721,130
Produits finis et en-cours	2 755 983,290	1 831 113,158
Merchandises	1 803 618,145	
Stocks divers	983 001,634	853 176,778
<i>Total</i>	<hr/> 13 697 662,979	<hr/> 6 908 905,654
Provision pour dépréciation de stock	<163 145,767>	<174 285,161>
<i>Total net</i>	<hr/> 13 534 517,212	<hr/> 6 734 620,493

A partir de 2012 le Groupe LAND'OR a commencé à constater les achats et les stocks en transit.

Clients et comptes rattachés

Le détail des comptes clients se présente comme suit:

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Clients	4 583 591,259	5 910 227,052
Effets à recevoir	12 593,192	373 206,479
Effets impayés	150 441,575	128 176,686
Chèques impayés	1 031 537,178	955 150,795
Clients douteux	1 120,255	1 120,255
Total	<hr/> 5 779 283,459	<hr/> 7 367 881,267
Provision pour dépréciation des créances	<1 464 902,898>	<1 249 307,444>
<i>Total</i>	<hr/> 4 314 380,561	<hr/> 6 118 573,823

Autres actifs courants

Le solde de cette rubrique s'analyse de la manière suivante:

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Personnel	103 581,941	102 435,216
Etat et collectivité publique	1 892 028,581	59 251,530
Etat acompte provisionnel et RS	1 050 550,426	852 280,737
Impôt différé actif	688 677,614	188 563,176
Compte de régularisation Actif	700 555,569	1 084 767,938
Total	4 435 394,130	2 287 298,597
Provision pour dépréciation débiteurs divers	<204 159,490>	<204 159,490>
Total net	4 231 234,640	2 083 139,107

Le solde du compte « Etat et collectivité publique » correspond au crédit de TVA arrêté au 31 décembre 2012.

Liquidités et équivalents de liquidités

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Valeurs en caisse	748 265,753	721 257,843
Banques	998 200,026	1 890 404,814
Autres Valeurs	444,625	444,625
Caisses	10 213,068	21 708,791
Total	1 757 123,472	2 633 816,073

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

Capitaux propres

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Capital social	3 244 000,000	2 675 000,000
Autres capitaux propres	2 170 376,401	2 178 539,543
Réserves consolidées	<5 061 786,651>	<5 133 370,424>
Résultat de l'exercice consolidé	<151 102,476>	724 443,880
<i>Total</i>	<u>201 487,274</u>	<u>444 612,999</u>
<i>Intérêts minoritaires</i>	135 973,874	135 973,874
<i>Total des capitaux propres</i>	<u>337 461,148</u>	<u>580 586,873</u>

En 2012 la société LAND'OR a procédé à l'augmentation de son capital par l'incorporation de la réserve spéciale d'investissement pour une valeur de 569 000 dinars. Cette décision est prise par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 septembre 2012.

La variation des autres capitaux propres pour une valeur de 8 163 dinars correspond à la résorption des subventions en 2012.

Emprunts

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Crédits BT	4 610 000,000	1 827 013,000
Crédits UBCI	512 500,000	725 000,000
Crédit STB		83 333,337
Crédits BH	3 311 254,129	1 912 039,347
Dette de location financière	476 255,273	450 156,026
Total emprunt	<u>8 910 009,402</u>	<u>4 997 541,710</u>

L'augmentation du poste « Emprunts » correspond à la mise en place par LAND'OR des crédits suivants :

- Un crédit moyen terme auprès de la BT pour un montant de 3 000 000 dinars,
- Un crédit relais auprès de la BH pour un montant de 1 500 000 dinars imputé sur l'accord de crédit à Moyen Terme de 3 000 000 dinars qui sera mis en place en 2013.

Provisions

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Provision affaire RUPP		2 800 000,000
Provision diverses	144 469,580	64 469,580
<i>Total</i>	<u>144 469,580</u>	<u>2 864 469,580</u>

La reprise sur provision de 2 800 000 dinars correspond à l'annulation de la provision auparavant constituée au titre de l'affaire « Rupp ». Cette annulation est faite suite à la constatation parmi les charges de l'accord signé entre LAND'OR et RUPP en septembre 2012, et relatif à l'exécution de la sentence arbitrale de la Cour de Commerce internationale (voir notes 5.6 et 5.8).

En 2012 la société LAND'OR a constaté une provision pour congés et départ à la retraite pour une valeur de 80 000 dinars.

Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit:

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Fournisseurs ordinaires locaux	1 965 983,683	1 363 094,860
Fournisseurs étrangers	6 920 242,812	5 225 560,062
Fournisseurs d'immobilisations	248 487,579	<40 337,130>
Fournisseurs avances et acomptes	<6 378,859>	
Fournisseurs Retenue de garantie	194 598,158	37 190,709
Fournisseurs Factures non parvenues	727 351,686	131 311,395
Effets à payer & Obligations	5 888 632,379	3 990 430,426
Dettes de location Financière	366 945,806	297 167,592
<i>Total</i>	<u>16 305 863,244</u>	<u>11 004 417,914</u>

Autres passifs courants

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Rémunération due au personnel	558 986,580	241 377,031
Etat et Collectivités publiques	1 292 386,514	258 955,383
Comptes courants Associés	4 338,971	6 338,971
Créditeurs divers	2 516 331,890	384 152,229
Compte régul. Passif	590 058,707	1 121 949,969
Impôt différé passif	1 048 802,061	980 459,897
Impôt sur les Sociétés	75 558,650	339 130,036
<i>Total</i>	<u>6 086 463,373</u>	<u>3 332 363,516</u>

Le solde du compte « Etat et collectivité publique » contient les retenues à la source au titre de l'impôt et de la TVA effectuées lors du paiement par LAND'OR de la première tranche de l'affaire RUPP pour une valeur de 732 564 dinars.

Le solde des créditeurs divers contient le solde de la dette RUPP pour une valeur de 2 047 600 dinars à payer avant le 30/06/2013

Concours bancaires et autres passifs financiers

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Echéances à moins d'1 an BT	324 014,000	506 339,000
Echéances à moins d'1 an UBCI	295 833,337	279 500,000
Echéances à moins d'1 an STB		166 666,666
Echéances à moins d'1 an BH	125 030,469	117 593,057
Banque	2 984 040,601	63 939,017
Financement de Stock et Préfinancement export	2 200 000,000	2 200 000,000
Financement factures BT	1 267 500,000	
Refinancement	8 404 886,570	5 651 370,606
Intérêts courus	89 132,139	51 049,629
Autres	663,868	663,868
<i>Total</i>	<u>15 691 100,984</u>	<u>9 037 121,843</u>

COMPTE DE RESULTAT

Produits d'exploitation

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Chiffres d'affaires Local	45 371 830,754	35 286 383,135
Chiffres d'affaires Export	7 740 856,983	9 728 576,237
Autres Produits d'Exploitation	233 311,552	65 773,256
<i>Total</i>	<u>53 345 999,289</u>	<u>45 080 732,628</u>

Achats Consommés

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Achats Matières premières	31 867 791,869	23 212 361,456
Achats Emballages et autres matières consommables	6 377 522,461	5 770 017,044
<i>Achats de marchandises</i>	140 090,158	
<i>Achat en transit</i>	1 207 818,652	
<i>Variation de stock en transit</i>	<1 207 818,652>	
<i>Variation de Stocks</i>	<4 827 438,312>	106 280,572
<i>Total</i>	<u>33 557 966,176</u>	<u>29 088 659,072</u>

Autres achats

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Autres Achats stockables	1 510 428,975	1 130 229,392
Achats non stockables	1 345 786,800	962 224,041
<i>Total</i>	<u>2 856 215,775</u>	<u>2 092 453,433</u>

Charges de personnel

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Salaires & compléments de salaires	4 796 040,646	3 531 199,498
Charges sociales légales	835 530,965	551 517,358
<i>Total</i>	<u>5 631 571,611</u>	<u>4 082 716,856</u>

Dotations aux amortissements et aux provisions

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Dotations aux amortissements	2 346 570,507	1 501 514,778
Dotations aux provisions	633 448,652	1 265 970,181
Total	<u>2 980 019,159</u>	<u>2 767 484,959</u>
Reprise sur Provision	<181 566,765>	<252 854,395>
<i>Total Net</i>	<u>2 798 452,394</u>	<u>2 514 630,564</u>

Autres charges d'exploitation

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Services extérieurs	1 473 574,016	1 079 180,163
Autres services extérieurs	5 925 724,210	5 113 507,350
Charges diverses ordinaires	69 215,541	73 212,885
Redevance RUPP	4 018 600,000	
Impôts et taxes	313 336,570	205 000,815
<i>Total</i>	<u>11 800 450,336</u>	<u>6 470 901,213</u>

Sur la base de la sentence finale rendue par Cour Arbitrale Internationale en mai 2012 et relative à l'affaire « RUPP », et conformément à l'accord à l'amiable signé entre LAND'OR et RUPP en septembre 2012 et stipulant ce qui suit :

- Règlement d'un montant forfaitaire de 2 000 000 d'euro au titre des redevances et intérêts.
- Paiement en deux tranches de 1 000 000 d'euro chacune, la première avant le 31 décembre 2012 et la seconde avant le 30 juin 2013.

Charges financières

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Intérêts relatifs au crédit BT	272 173,315	162 567,123
<i>Intérêts relatifs au crédit STB</i>	11 151,411	25 714,630
Intérêts relatifs au crédit UBCI	56 414,996	78 790,013
Intérêts relatifs au crédit BH	118 213,051	40 723,302
<i>Autres intérêts</i>	72 377,513	51 761,942
<i>Différence de change</i>	354 532,165	187 082,812
<i>Total</i>	<u>884 862,451</u>	<u>546 639,822</u>

Autres gains ordinaires

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Produits Divers Ordinaires	69 330,097	76 993,127
Subvention d'exploitation	32 643,505	39 005,805
Produits sur cession d'immobilisations	18 000,000	8 714,600
<i>Reprise sur provision</i>	2 821 803,092	123 993,782
<i>Transfert de charges</i>	<10 455,011>	175 224,190
<i>Total</i>	<u>2 931 321,683</u>	<u>423 931,504</u>

Impôts sur les sociétés

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Impôt sur les sociétés	75 558,650	339 130,036
Impôt différé	<431 772,274>	1 285,294
<i>Total</i>	<u><356 213,624></u>	<u>340 415,330</u>

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Les flux de trésorerie intragroupe ont été intégralement éliminés, seuls les flux hors groupe ont été pris en considération.

Flux de Trésorerie liés à l'exploitation

Ce flux totalise à la date du 31/12/2012 un montant positif 1 434 720,450 dinars qui se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Encaissements Reçus des clients	49 265 461,445	36 954 403,865
Autres Encaissements	14 099 928,729	11 196 820,696
Décaissements fournisseurs	<54 655 338,413>	<40 609 694,550>
Autres décaissements	<7 275 331,311>	<3 222 807,780>
<i>Total</i>	<u>1 434 720,450</u>	<u>4 318 722,231</u>

Flux de Trésorerie liés à l'investissement

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement, se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Décaissements / acquisitions d'immob. Corp. et incorp.	<11 224 627,793>	<3 215 804,913>
Encaissements / cessions d'immob. corp. et incorp.	21 000,000	42 800,000
Décaissements / acquisitions d'immob. Financière	<8 796,000>	
<i>Total</i>	<u><11 212 423,793></u>	<u><3 173 004,913></u>

Flux de Trésorerie de Financement

Les flux de Trésorerie des activités de financement se présentent comme suit:

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Encaissements provenant des emprunts	4 500 000,000	1 613 000,000
Remboursement emprunt (principal)	<938 852,472>	<962 627,698>
<i>Total</i>	<u>3 561 147,528</u>	<u>650 372,302</u>

La société LAND'OR a obtenu en 2012 deux crédits :

- Un crédit moyen terme auprès de la BT pour une valeur de 3 000 000 dinars, consenti pour une durée de 7 ans avec 24 mois de grâce.

Un crédit relais auprès de la BH pour une valeur de 1 500 000 dinars imputé sur l'accord de crédit à Moyen Terme de 3 000 000 dinars et qui sera mis en place en 2013.

NOTE SUR LES LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITES

1. Eléments composant les liquidités et équivalents de liquidités :

Les liquidités et équivalent de liquidités sont composés par les comptes de Banques et établissement financiers assimilés ainsi que les comptes de caisse et les valeurs à l'encaissement.

2. Méthode adoptée pour déterminer la composition des liquidités et équivalents de liquidités et effet de tout changement de méthode en la matière :

La méthode utilisée pour déterminer la composition de liquidités et équivalent de liquidités, est l'affectation directe des écritures comptables des comptes cités dessus.

Cette méthode n'a pas fait l'objet de modification au cours des exercices 2011 et 2012.

3. Rapprochement des montants de liquidités et équivalents de liquidités figurant dans le tableau des flux de trésorerie, d'une part, et au bilan, d'autre part :

Compte tenu de la méthode adoptée pour établir l'état de flux de flux de trésorerie , basée sur l'affectation de toutes les écritures comptables des comptes banques, caisses et valeurs à l'encaissement, le rapprochement des montants de liquidités et équivalents de liquidités figurant au niveau du tableau des flux de trésorerie, d'une part, et au niveau du bilan, d'autre part, ne dégage aucun écart.

NOTE COMPLEMENTAIRE

Informations sur les parties liées et autres parties liées :

. Relations de la société LAND'OR avec les sociétés du groupe LAND'OR au 31/12/2012

) Prêts octroyés et crédits reçus des sociétés du groupe LAND'OR

Néant

) Créances et dettes commerciales avec les sociétés du groupe LAND'OR

Chiffre d'affaires réalisé par LAND'OR SA avec les sociétés du groupe :

Une convention de location de bureaux et divers matériel à la société « LAND'OR FOODS & SERVICES SA », a été conclue le premier janvier 2003 : montant annuel des loyers facturés par LAND'OR SA au titre de 2012 : 31 046 DT

Frais de téléphone facturés par LAND'OR SA à LAND'OR FOODS & SERVICES SA estimés forfaitairement à 500 DT par mois hors taxes.

Vente de marchandise par LAND'OR SA à LAND'OR MAROC pour un montant de 4 596 887 dinars.

Chiffre d'affaires réalisé par les sociétés du groupe avec LAND'OR SA :

LAND'OR SA paye à la société «LAND'OR FOODS & SERVICES SA » (EX-SFS) l'entretien et la réparation de son parc automobile ainsi que les prestations suivantes :

La commercialisation des produits LAND'OR SA.

Le suivi des litiges clients.

Le recouvrement des créances LAND'OR SA.

La prise en charge des honoraires GSI relatifs au personnel affecté à LAND'OR FOODS & SERVICES SA et réglés par LAND'OR SA.

La société LAND'OR a réalisé des achats pour 3 848 770 dinars en 2012 avec sa filiale LAND'OR FOODS & SERVICES.

La société LAND'OR a réalisé des achats pour 185 467 dinars en 2012 avec sa filiale LAND'OR MAROC.

) Les créances et dettes commerciales:

• Les créances commerciales

La société LAND'OR détient des créances commerciales de 85 686 dinars sur sa filiale LAND'OR FOODS & SERVICES.

La société LAND'OR détient des créances commerciales de 4 673 158 dinars sur sa filiale LAND'OR MAROC.

• Les dettes commerciales:

La société LAND'OR a des dettes commerciales de 1 143 285 dinars envers sa filiale LAND'OR FOODS & SERVICES.

La société LAND'OR a des dettes commerciales de 1 143 285 dinars envers sa filiale LAND'OR MAROC.

• Avances et acomptes:

La société LAND'OR a donné des avances en compte courant pour ses filiales qui se détaillent comme suit :

- Avance pour LAND'OR MAROC pour un montant de 17 131 dinars.
- Avance pour LAND'OR USA HOLDING INC pour un montant de 97 054 dinars.

) Apport en capital

Reçues

Néant

Données

Société du groupe	Souscription 2012		Libération 2012		Reste à libérer	
	Devise	Dinars	Devise	Dinars	Devise	dinars
LAND'OR	8 862	1 605 928,375	8 862	1 605 928,375	0,00	0,000
MAROC	500,00		500,00		MAD	

	MAD		MAD		
Total		1 605 928,375		1 605 928,375	0,000

2) **Dividendes**

Néant

3) **Garanties, sûretés réelles et cautions**

Reçues

Néant

Données

La société LAND'OR s'est portée caution solidaire pour le remboursement de l'enveloppe de crédits de gestion de 225 000 DT en principal contracté par la société LAND'OR FOODS & SERVICES SA, auprès de la Banque de Tunisie. Le montant restant à rembourser au 31/12/2012 s'élève à 0,000 DT. Le montant de la caution solidaire est de 338 000 dinars.

4. **Relations de la société LAND'OR avec les parties liées autres que les sociétés du groupe LAND'OR au 31/12/2012**

a) **Informations sur les engagements**

Néant

b) **Garanties, sûretés réelles et cautions**

Reçues

Néant

Données

Néant

c) **Transfert de ressources et d'obligations**

Reçues

Néant

Données

Néant

d) **Relations commerciales**

Néant.

e) **Dividendes et autres rémunérations encaissés par la société LAND'OR et distribués par les autres parties liées**

Néant

f) **Prestations de services reçues ou données**

Reçues

Néant

Données

Néant



F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

Les Jardins du Lac
B.P. n°317
Publiposte Rue Lac Echkel
Les Berges du Lac, 1053 Tunis

Téléphone : +216 71 19 43 44
Télécopie : +216 71 19 43 20
E-mail : tn-fmfmbz@kpmg.com

TUNIS, le 30 AVR 2013

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES
DU GROUPE LAND'OR
BIR JEDID

- 2054 KHELIDIA -

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

Messieurs les Actionnaires,

Rapport sur les états financiers consolidés

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés ci-joints, du groupe formé par la société LAND'OR SA et ses filiales la société LAND'OR FOODS AND SERVICES SA, ECHARIKA ALYBIA TOUNISIA ALHADITHA LISSANAAT ALAGHDHIA ALMOUCHTARAKA (LIBYE), LAND'OR USA HOLDINGS INC et LAND'OR MAROC FOODS & SERVICES SARLAU, arrêtés au 31 Décembre 2012 comprenant le bilan consolidé, ainsi que l'état des résultats consolidés et l'état des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2012 et des notes aux états financiers consolidés.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers consolidés

Ces états financiers qui font apparaître un total net de bilan consolidé de 47.475.368 D, un résultat consolidé déficitaire de 151.102 D et un flux d'exploitation positif de 1.434.720 D, ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Le Conseil est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur et aux clauses statutaires du Groupe LAND'OR. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

1

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit.

Notre audit a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et exigent que notre audit soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations contenus dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement du commissaire aux comptes, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le commissaire aux comptes prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés tel qu'il est en vigueur dans la société afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne. Un audit comprend également une évaluation des principes et méthodes comptables retenus, des estimations significatives faites par le groupe, ainsi qu'une appréciation sur la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière consolidée du groupe formé par la société LAND'OR SA et ses filiales la société LAND'OR FOODS AND SERVICES SA, ECHARIKA ALYBIA TOUNISIA ALHADITHA LISSANAAT ALAGHDHIA ALMOUCHTARAKA (LIBYE), LAND'OR USA HOLDINGS INC et LAND'OR MAROC FOODS & SERVICES SARLAU,, arrêtée au 31 Décembre 2012 ainsi que le résultat de ses opérations et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en TUNISIE.

Paragraphes d'observations

Sans remettre en cause l'avis ci-dessus, il convient de signaler ce qui suit :

- 1- Suite aux cessions d'actions intervenues en 2010, le nombre d'actionnaires de la société LAND'OR SA se trouve réduit à 4.
Cette situation a été régularisée postérieurement au 31 Décembre 2012 suite à l'introduction de LAND'OR SA au marché alternatif de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.
- 2- Un engagement triparti a été signé fin 2010, confirmant la prise en charge du reliquat du savoir-faire restant à payer par ERRAKI (LYBIE) par une nouvelle société créée en LYBIE en 2010. Cet engagement a été constaté parmi les créances immobilisées de LAND'OR SA pour 850.000 Euros, soit l'équivalent de 1.633.785 D.

Il est à signaler que LAND'OR SA détient une participation de 65% dans le capital de cette nouvelle société.

Toutefois, à la date de rédaction du présent rapport et compte tenu du contexte actuel des évolutions politiques, économiques et sociales en LYBIE, le projet de construction de l'usine de cette nouvelle société de production alimentaire (charcuterie) n'a pas encore démarré.

- 3- Au cours de l'exercice 2011, LAND'OR a constitué aux Etats-Unis d'Amérique la société LAND'OR USA HOLDINGS INC au capital de 650.000 US Dollars enregistrés dans les comptes 2011 en immobilisations financières, à hauteur de la partie libérée, soit 150.000 USD (ou 205.280 D).

Les états financiers non audités de la société LAND'OR USA HOLDINGS INC arrêtés au 31 Décembre 2012, mis à notre disposition, font apparaître une situation nette de 88.182 USD soit l'équivalent de 120.680 D et ce, compte tenu de frais préliminaires de 61.818 USD.

Ce projet n'a pas connu au cours de l'exercice 2012 une évolution notable.

- 4- Fin 2011, LAND'OR SA a constitué une filiale au Maroc pour le commerce et la distribution des produits laitiers et fromage.

Au 31 Décembre 2012, la capital de LAND'OR Maroc s'élevant à 9.000.000 Dirhams Marocains (MAD) – soit l'équivalent de 1.629.616 D- est détenu exclusivement par LAND'OR SA.

Les états financiers non audités de la société LAND'OR Maroc arrêtés au 31 Décembre 2012, mis à notre disposition, font apparaître une situation nette de 3.094.573 MAD -- soit l'équivalent de 560.330 D- et ce, compte tenu de frais préliminaires et de charges à répartir de 1.750.217 MAD.

- 5- Au cours de l'exercice 2012, la Cour Internationale d'Arbitrage a rendu sa sentence dans le litige opposant la société LAND'OR SA à RUPP.

Un arrangement définitif et à l'amiable a été conclu entre les deux parties.

LAND'OR SA a accepté le paiement de la somme forfaitaire de 2.000.000 Euros soit l'équivalent de 4.018.600 D.

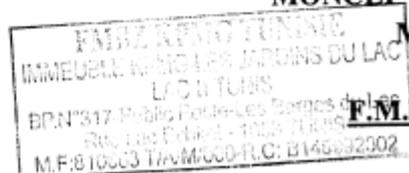
Ce montant a été pris en charge dans les comptes de 2012. La provision pour risque et charge de 2.800.000 D, constituée fin 2011, a été reprise dans les autres gains ordinaires.

Au 31 Décembre 2012, la somme restant à payer à ce titre à RUPP s'élève à 2.047.600 D (ou 1.000.000 Euros).

- 6- Conformément à la Norme Comptable Tunisienne NC35, les états financiers consolidés arrêtés au 31 Décembre 2012 tiennent compte d'un passif d'impôt différé net de 360.124 D impactant d'égal montant la situation nette du groupe.

MONCEE BOUSSANOUGA ZAMMOURI

MANAGING PARTNER



F.M.B.Z. KPMG TUNISIE